

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 JANVIER 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT JANVIER, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2014
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Débat d'orientations budgétaires 2015
2	Personnel communautaire - Régime indemnitaire – Modification
3	Coût du personnel mutualisé – Arrêté des comptes 2014 avec la Ville de Bergerac
4	Demande d'avance sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac sud Dordogne
5	Désignation de représentants au Pays du Grand Bergeracois – Modification
6	Rapport d'activités du SYCOTEB
7	Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Queyssac
8	Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Dordogne portant sur l'aide au fonctionnement de l'aire d'accueil « Les Gilets » à Bergerac
9	Vente de terrain – Développement de la société Proflora – ZAE les Sardines
10	Acquisition d'un terrain – ZAE Saint Lizier – Creysse
11	Règlement d'intervention santé - Modification
12	Règlement intérieur de la Ludothèque - Modification
13	Convention entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et Bibliothèque Départementale de Prêt
	Décisions pour information

L'an Deux Mille quinze, le lundi 26 janvier à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 59 à Bergerac, en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 20 janvier 2015.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Dominique ROUSSEAU

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Frédéric DELMARES, Armand ZACCARON, Pascal DELTEIL, Nathalie TRAPY, Jean-François JEANTE, Francis PAPATANASIOS, Didier CAPURON, Jean-Claude PORTOLAN, Joëlle PARSAT, Jean-Michel BOURNAZEL, Georges BASSI, Cécile LABARTHE, Didier GOUZE, Francis BLONDIN, Marie-Claude SERRES, Claude CARPE, Jean-Pierre PEYREBRUNE, Michel TERREAUX, Francis DELTEIL, Alain MONTEIL, Roland FRAY (remplace Daniel JOIRET), Christian BORDENAVE, Daniel GARRIGUE, Laurence ROUAN, Michel SEJOURNE, Jean-Paul ROCHOIR, Alain CHANUT, Michel BERCAITS, Jacqueline VANDENABEELE, Chantal HABERT-LAGORCE, Evelyne BOUYSSOU, Alain CERE, Jean-Pierre FAURE, Joëlle BELUGUE, Didier AYRE, Christine FRITSCH, Yannick SOUVETRE, Christophe MAMONT, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (1), Roseline HELLE, Olivier DUPUY, Alain GIPOULOU, Rhizlane ROBIN (2), Sébastien BOURDIN, Adib BENFEDDOUL, Gaëlle BLANC, Kathia VALETTE, Delphine RAGOT, Cyrille CHADEAU, Cédric ZAPERA, Jonathan PRIOLEAUD.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Liliane BRANDELY a donné pouvoir à Monsieur Daniel GARRIGUE.
Monsieur Lionel FILET a donné pouvoir à Madame Marie-Claude SERRES.
Monsieur Marc LETURGIE a donné pouvoir à Monsieur Adib BENFEDDOUL.
Madame Marie-Christine TOURENNE a donné pouvoir à Monsieur Pascal DELTEIL.
Monsieur Alain PREVOST a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PEYREBRUNE.
Madame Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Monsieur Jonathan PRIOLEAUD.

Messieurs Thierry AUROY-PEYTOU, Paul GALLON, Alain BORDIER et Fabien RUET.

Madame Christiane DELPON.

(1) : partie après le vote du dossier n°7 « Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Queyssac » et a donné pouvoir à Monsieur Christian BORDENAVE.

(2) : partie après le vote du dossier n°7 « Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Queyssac » et a donné pouvoir à Madame Delphine RAGOT.

M. le Président : Je demanderai à Cédric Zapéra de bien vouloir procéder à l'appel.

Appel nominal

M. Zapéra : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Monsieur Francis Blondin assurera le secrétariat de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014

M. le Président : Il s'agit maintenant d'approuver le procès-verbal de notre séance du 15 décembre. Y a-t-il des observations, remarques ? Bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

DECISION :

Les membres du Conseil Communautaire approuvent le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014.

Approuvé par 59 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : Adoption de l'ordre du jour. Cet ordre du jour est conforme à ce que vous avez reçu. Donc je le sou mets aux votes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

DECISION :

L'ordre du jour est conforme à celui transmis avec la convocation.

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Donc nous allons aborder notre premier dossier qui concerne notre Débat d'Orientations Budgétaires.

POUR DELIBERATION :

Débat d'Orientations Budgétaires 2015

D 2015 – 001

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Ce Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un contexte national fortement contraint qui pèse sur les budgets de nos collectivités en ce début de mandat. Réduction brutale des dotations de l'Etat, nous le savons ; conjoncture économique peu favorable à la dynamique des assiettes fiscales ; et contraction de l'épargne diminuant nos capacités d'investissement.

Voilà un petit peu le contexte dans lequel nous nous trouvons, comme toutes les communes et intercommunalités. Et en 2017, je le disais récemment, les dotations de l'Etat aux collectivités du bloc communal seront réduites d'un tiers de leur montant actuel, et tout porte à croire bien sûr que l'effort financier attendu des collectivités pourrait s'inscrire dans la durée.

Pour nous, c'est moins 500 000 euros en 2015, pour un total de 1,5 million d'ici trois ans.

Alors, dans ce contexte, au moment où nos intercommunalités élaborent une nouvelle génération de projets de territoire en lien avec les pays et le contrat de projet Etat/Région, notre futur schéma de mutualisation, le pacte financier et fiscal apparaît bien sûr comme un levier structurant pour poser les bases d'une nouvelle gouvernance financière sur ce territoire.

Mesdames, Messieurs, l'enjeu est de taille, il porte sur la capacité des intercommunalités à optimiser nos politiques de solidarité, à maîtriser nos charges de fonctionnement. Il s'agit pour nous de remettre à plat à l'aune de la nouvelle donne financière et fiscale les relations tissées au fil des années sur le territoire communautaire entre communes et communauté. Il s'agit encore bien sûr de préserver l'autofinancement, autofinancement nécessaire à la réalisation de nos projets d'investissement qui sont indispensables, et nous le savons bien, au développement de ce territoire. Alors pour nous il s'agit de se doter des outils de concertation et de coordination pour anticiper à cet égard les évolutions à venir, et j'ai eu l'occasion de le préciser lors de la cérémonie des vœux la semaine dernière. Alors, la première génération de pacte financier, vous vous en souvenez, s'est inscrite dans une logique redistributive. Celle-ci correspondait à ce moment particulier de la création d'une nouvelle entité regroupant des communes ou intercommunalités, certes, mais surtout prenant à son compte un vaste ensemble de compétences. Alors aujourd'hui il faut qu'on aille encore plus loin pour assurer la mise en œuvre du projet communautaire, pour optimiser les charges bien sûr, et les ressources et par voie de conséquence conforter notre intercommunalité. La question aujourd'hui n'est plus exclusivement du quoi mais du comment. Alors c'est à ce titre que le pacte financier constitue un grand rendez-vous et la réflexion peut alors conduire à proposer une relecture de l'offre des services communautaires, à mieux cibler les interventions publiques, à revoir l'organisation et le financement en vue d'optimiser les moyens. Et cette démarche place le pacte financier au cœur de la gouvernance de notre territoire et je dirais qu'il sort du domaine strictement financier pour devenir un outil de réalisation de notre projet politique d'agglo.

Autrement dit, il nous oblige à repenser notre « faire ensemble », non par l'accumulation des champs d'intervention mais par le cofinancement de nos « faire pour tous ». Il nous faut dès lors un cadre définissant clairement les objectifs et les priorités. Quels sont les projets à financer ? Pour quel niveau de collectivité seront-ils accompagnés ? Comment se traduisent les politiques de solidarité souhaitées au niveau de notre Agglo sur le plan fiscal, en corrélation bien sûr avec la réduction des inégalités ? Comment partager l'effort entre collectivités pour poursuivre une politique active d'investissement ?

Ce pacte fiscal et financier doit s'inscrire dans une approche globale tant en matière de diagnostic fiscal et financier qu'en ce qui concerne la prise en compte des projets de développement et leur financement.

Alors aussi, il me semble indispensable d'engager un travail en profondeur, et nous en avons parlé en commission des finances, un travail en profondeur via une commission ad hoc, réunissant élus et services, tout d'abord pour pouvoir établir un

diagnostic précis et exhaustif, créer un Comité de Pilotage rassemblé autour du Président, du Vice-président en charge des finances et composé d'élus représentant les différentes strates démographiques de nos communes membres. Etant entendu que les problématiques rurales ne sauraient être les mêmes que les communes urbaines ou périurbaines, il nous faut nous concerter, faire preuve de transparence, donner à tous les informations nécessaires et indispensables pour en comprendre les enjeux et je dirais que ceci est le préalable, l'étape essentielle qui doit conduire à l'établissement d'un nouveau pacte plus juste, plus en adéquation avec la réalité, bref plus efficace.

Approfondir la connaissance de notre situation financière et fiscale de chaque entité doit nous permettre d'affiner les outils du pacte pour préciser la politique des fonds de concours, quelle politique nous avons pour les fonds de concours : identifier les identités de ressources à corriger, rendre plus cohérentes les politiques aussi de tarification. Alors, diagnostic et concertation sont les maîtres mots de cette méthode de travail que nous vous proposons car in fine ils détermineront les décisions et les orientations politiques. La perspective est simple : définir en toute objectivité notre feuille de route, notre programme pluriannuel d'investissement, nos priorités de mandat. Alors lundi dernier je précisais, lors de la cérémonie des vœux, que l'année 2015 serait l'année de lancement de mise en œuvre de notre programme, notre futur pacte en sera le carburant et je dirais l'énergie, l'essence même, et il doit être à la hauteur des attentes de chacun pour ne pas saupoudrer mais bien donner les moyens de tirer vers le haut les 60 000 habitants et les 27 communes. Alors attaché bien sûr aux besoins de ce territoire, le pacte financier devra être fixé pour la mandature tout en étant capable aussi de souplesse et d'adaptabilité.

Pacte financier et fiscal, PLUI, projets structurants, nouveaux modèles de croissance et ce débat donc que nous vous proposons d'orientations budgétaires, doit s'apprécier à l'échelle du devenir de notre intercommunalité.

Je ne serai pas plus long. Dans l'immédiat je vais céder la parole au Vice-président en charge des finances, Frédéric Delmares, qui va vous faire une présentation de ce dossier concernant nos orientations budgétaires. Je vous remercie de votre attention.

M. Delmares : Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je crois que le Président a bien présenté la volonté politique de la collectivité. Je crois que vous avez donc tous bien reçu ce document vous présentant le contexte économique de ce Débat d'Orientations Budgétaires. Contexte national d'une part avec, je le rappelle brièvement, une baisse de dotations programmée qui devrait se situer à hauteur de 500 600 000 euros par an pour notre collectivité, sur trois exercices, 2015-2016-2017. Donc ça c'est le contexte et un des éléments majeurs de nos recettes. On peut constater aussi un petit effort de relèvement du taux de la TVA qui viendra un petit peu atténuer ça mais c'est assez léger, puisque le taux de remboursement de TVA de l'investissement passera de 15,7% à 16,4%. Je viendrai directement sur le FPIC, le Fonds de Compensation, puisque justement le législateur a prévu de soutenir un petit peu les collectivités les plus fragiles par rapport à cette baisse de dotations, par l'augmentation du FPIC, de ce Fonds de Péréquation, puisque 210 millions seront affectés à ce Fonds. Donc à noter aussi que l'attribution de ce Fonds se fera non pas à l'unanimité mais à la majorité qualifiée, donc une évolution dans la façon de décider. A noter aussi, vous le constaterez, et c'est aussi un des problèmes d'explication que nous avons au quotidien par rapport à nos administrés, un relèvement des bases de la fiscalité et non pas des taux, puisque les bases seront relevées de 0,9 % et que même si les taux n'évoluent pas le montant à l'extrémité de la feuille d'impôts évoluera un petit peu, donc c'est une difficulté récurrente que nous

avons à expliquer ce phénomène. Je rappelle simplement la stratégie initiale de l'Agglo qui consistait à avoir pour objectif une stabilité, une neutralité fiscale. Je crois qu'on conserve cette philosophie. Veiller à un maintien des ressources des communes, c'est une évidence pour nous tous qui sommes maires pour la plupart et qui avons aussi à subir ces baisses de dotations dans nos communes. Et évidemment le souci de respecter la dette et de la maîtriser pour essayer de préserver nos capacités d'investissement. J'irai directement à la page qui concerne les projets d'investissement donc avec les restes à réaliser, je ne veux pas vous les énumérer, vous les avez si vous avez des questions, pour affiner les chapitres qui vous sont présentés on vous apportera les réponses, avec évidemment le projet, donc c'est ça qui nous intéresse ce soir, le projet d'investissement avant arbitrage définitif d'opérations d'investissement 2015 et qui vont préfigurer le projet d'agglomération dont on parlait tout à l'heure. Voilà un peu ce que je voulais vous dire, sans rentrer vraiment dans le détail, de manière à laisser justement place à la discussion plutôt qu'à la lecture d'un document que vous avez entre les mains. Monsieur Garrigue ?

M. Garrigue : Oui Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, le Débat d'Orientations Budgétaires, surtout dans une intercommunalité, parce qu'il s'agit quand même de montants relativement importants, moi je pense que c'est un moment important de la vie de l'intercommunalité. Et pour qu'il y ait un vrai débat et que ce débat ait du sens, il faut qu'on reçoive un document qui apporte quand même le minimum d'éléments nécessaires pour que le débat puisse s'engager dans de bonnes conditions. Or je dois dire que le document que vous nous avez envoyé et la présentation que vous venez de faire ne corrigent nullement les insuffisances de ce document ; ce document nous laisse vraiment sur notre faim. Il nous laisse sur notre faim parce que sur la partie fonctionnement, on sait bien qu'en ce moment, et ça a été rappelé par le Président tout à l'heure, on sait bien qu'en ce moment avec les baisses de dotations de l'Etat qui sont liées à l'effort général de remise en état des finances publiques, on sait bien que les sections de fonctionnement qui sont normalement alimentées par cette dotation, sont mises à très très rude épreuve. Et donc on a besoin d'avoir quand même un minimum d'informations sur les grandes masses qui sont en jeu. Or dans le document que vous nous avez envoyé, sur le fonctionnement il n'y a pas un seul chiffre, ce qui est quand même tout à fait extraordinaire et ce qui amène à se demander si on a vraiment affaire ce soir à un véritable Débat d'Orientations Budgétaires. Parce que je sais bien, le DOB ça n'est qu'une préfiguration mais enfin il faut quand même qu'il y ait au moins une esquisse des grandes masses de ce que sera le budget qui sera présenté dans 15 jours ou 3 semaines. Et alors sur la section d'investissements, là les choses sont plus précises, je pense que d'ailleurs Adib Benfeddoul, Christian Bordenave interviendront également tout à l'heure sur ce sujet, mais ce que je voudrais dire et ce que je regrette, alors je fais amende honorable parce que c'est vrai qu'en Conseil Municipal quand on a présenté le budget nous n'avons pas présenté nous-mêmes de programmation pluriannuelle des investissements et on va s'efforcer de remédier rapidement à cette lacune parce que c'est vrai que c'est problématique même à l'échelle d'une seule commune. Mais à l'échelle d'une intercommunalité, ne pas avoir des éléments de programmation pluriannuelle surtout en début de mandat, ça rend quand même extrêmement difficile la discussion. Parce qu'il y a forcément à l'échelle d'une intercommunalité, il y a un certain nombre de têtes de chapitres qui figurent, donc on voudrait savoir comment dans le temps les choses vont évoluer, on sait bien qu'il y a certains investissements qui sur la durée

vont peser très lourd, je pense à la Voie Verte, je pense au projet, on en reparlera tout à l'heure, de centre aqualudique. Le fait qu'on n'ait pas de présentation pluriannuelle, de programmation pluriannuelle, il faut bien dire que ça fausse largement le débat et que ça lui enlève l'essentiel de sa portée. D'autant que sur certains des investissements, qui sont quand même des investissements assez considérables, le centre aqualudique on va y revenir plusieurs fois ce soir, mais vous avez annoncé que ça se situait entre 12 et 18 millions d'euros, il est évident qu'il est très important de savoir d'abord quel sera le montant précis, comment en sera assuré le financement et comment ce financement sera organisé dans le temps. Et le fait de ne pas lancer beaucoup d'actions et de ne pas avoir de programmation pluriannuelle, ce que l'on peut tous craindre c'est qu'à un certain moment les grandes opérations qui sont lancées finissent par s'entrechoquer, par se concurrencer et que certaines actions essentielles pour les communes, je pense à l'entretien de la voirie, je pense qu'il y a beaucoup de promesses qui ont été faites sur les traversées de bourgs, comment tout cela pourra-t-il être mené concurremment ? Donc je regrette vraiment profondément que les documents qui nous ont été remis ne permettent pas ce soir d'engager le Débat d'Orientations Budgétaires qui était annoncé dans la convocation de ce Conseil Communautaire.

M. Delmares : Plusieurs questions posées par Monsieur Garrigue ce soir. La première évidemment c'est par rapport à ce Débat d'Orientations Budgétaires, il s'agit d'une discussion politique et les orientations de la stratégie de l'Agglo, il ne s'agit pas d'une discussion technique sur les moyens de parvenir à assumer cette programmation. Néanmoins, c'est pour ça qu'on a parlé pas plus tard que l'autre soir en commission des finances, le Président vient de le rappeler, sur la double nécessité à la fois d'engager un travail précis sur le pacte financier, parce qu'en fait au-delà de la discussion politique et de nos objectifs, c'est le comment. Comment allons-nous pouvoir financer ces opérations ? Donc évidemment, vous le rappelez à l'instant, cette discussion sera faite de choix. Ça sera ou l'un ou l'autre, ou les uns ou les autres. Et évidemment ces choix seront dictés à la fois par l'analyse fine de nos recettes et c'est pour ça que j'évoquais le deuxième point ; le deuxième point comme vous le savez nous l'avons évoqué en commission des finances, c'est de faire réaliser des études nécessaires pour à la fois évaluer à ce stade la fiabilité des travaux que nous avons faits sur la CLECT et le financement sur année pleine, puisque c'est la première année pleine sur laquelle nous pouvons avoir un retour sur l'exercice de nos compétences. Donc c'est à ce stade que nous devons faire un arrêt sur le fonctionnement de manière, vous le rappelez à juste titre, de bien regarder par rapport à notre fonctionnement ce que ça peut laisser, y a-t-il des erreurs dans les déclarations ou des choses à affiner dans nos ressources à travers ces études à la fois sur la CLECT et sur l'optimisation de nos ressources. Parce que nous avons aujourd'hui aussi plusieurs sources de recettes et ces sources de recettes ne sont pas optimisées aujourd'hui. Donc nous avons lancé ces trois études permettant à la fois de bien mesurer le transfert et le financement de ce transfert de compétences, puisque vous le savez nous l'avons fait sur la base déclarative et que ces compétences aujourd'hui elles sont effectives donc nous pouvons avoir un retour très précis sur leur financement et leurs conséquences. Donc c'est le premier point sur lequel nous travaillons et nous avons demandé au cabinet Klopfer de faire un retour par rapport à ce point qui va préciser notre fonctionnement et nous situer par rapport à ce fonctionnement. Et ensuite les deux autres études qui vont nous permettre de mieux affiner nos recettes. Ce sont les deux autres points. Ensuite, il est évident que nous ne pourrons pas tout faire et que cette commission que nous souhaitons, je

rappelle la configuration que nous avons adoptée en commission des finances à savoir deux élus pour la CAB, deux élus pour la ville de Bergerac, deux représentants pour les communes de moins de 1 500 habitants et deux représentants pour les communes de plus de 1 500 habitants. Nous sommes conscients de ce que vous évoquez. Mais il faut regarder avec lucidité à la fois en ayant un retour sur l'expérience de ce qui s'est passé par rapport à notre exercice de compétence en année pleine, et de notre stratégie financière réciproque, j'insiste sur ce terme, entre la volonté des communes et l'objectif de la Communauté d'Agglomération. Evidemment ce pacte financier c'est lui qui va dicter notre volume et notre PPI dont vous parliez tout à l'heure, évidemment que c'est important de programmer les choses, et nous le ferons mais nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui. Nous n'avons pas ce retour sur expérience par rapport au transfert de compétences, nous n'avons pas discuté sur la stratégie financière que nous voulons mettre en place entre la Communauté d'Agglomération et les communes et donc aujourd'hui il est nécessaire d'avancer d'abord sur nos moyens pour déterminer notre programmation et nos choix ! Evidemment que si on investit une somme importante sur la Voie Verte, on mettra peut-être un peu moins sur la voirie, ce sont des choix, des choix de programmation mais des choix de volumes. Voilà, je crois qu'aujourd'hui nous n'avons pas, ce n'est pas une volonté de dissimuler quoi que ce soit. Le fonctionnement évidemment on est en train de le terminer et son retour sera discuté et analysé en commission des finances comme il se doit. Mais c'est de l'avenir dont nous devons parler. Voilà un peu ce que je peux répondre à ce stade à votre intervention.

M. le Président : D'autres interventions ? Madame Bouyssou.

Mme Bouyssou : Merci. Bonsoir. Monsieur le Président, votre document d'orientations budgétaires accompagne l'austérité proposée par le gouvernement. Le débat dans lequel nous entrons aujourd'hui va poser les bases des positionnements de notre Agglomération en matière budgétaire. Or, vous le savez bien, les élus PCF et Front de gauche sont résolument opposés à la ligne politique gouvernementale et aux mesures qui sont prises dans son sillage. Ce régime d'austérité programmé par le gouvernement n'est pas acceptable et nous ne devons pas l'accompagner mais nous y opposer. L'objectif du gouvernement est de contraindre les collectivités à réduire coûte que coûte leurs dépenses et notamment les dépenses d'investissement pour répondre aux attentes de la commission européenne. Cette politique de baisse des dotations a été décidée de manière unilatérale, sans discussion préalable et s'appliquera uniformément sur l'ensemble du territoire national. Elle aura des conséquences désastreuses sur l'investissement public, sur l'emploi local et sur le service public de proximité, particulièrement dans notre département déjà très fragilisé. Pour notre Agglomération, cette érosion des dotations représentera, vous l'avez dit tout à l'heure, une baisse estimée à 209 000 euros dans la part des recettes, pardon 509 000 euros dans la part des recettes, et tous les chiffres le montrent, en France comme en Europe les politiques d'austérité sont en échec et la relance économique n'est pas au rendez-vous. Mais visiblement le gouvernement s'entête dans une politique de recul social avec la loi MACRON, la compétitivité par la baisse du coût du travail, les cadeaux faits aux entreprises. Sincèrement, ce n'est pas avec l'assouplissement de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qui nous amputera de 105 000 euros dans les recettes de notre budget que nous aiderons la relance de l'activité économique des entreprises implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Alors vous comprendrez chers collègues, que la gauche progressiste

ne peut pas souscrire à une politique d'austérité qui partout en France, en Europe et dans le monde, démontre les ravages qu'elle occasionne avec une proportion grandissante de la population placée dans l'impossibilité de satisfaire des besoins élémentaires, comme se nourrir correctement, se soigner, se loger. D'autres choix politiques sont possibles, le peuple grec nous l'a montré hier soir en apportant massivement son soutien à Syriza. Il démontre que nous pouvons dire non à la troïka qui est composée de la commission européenne, de la banque centrale européenne et du FMI. Et un autre modèle de société est possible, l'humain avec l'humain qui serait la première des exigences et non le monde de la finance. Alors chers collègues, ce Débat d'Orientations Budgétaires nous pose une question simple. Quel projet d'agglomération voulons-nous ? Quelles valeurs souhaitons-nous mettre en avant durant la mandature ? Nous n'avons que faire des félicitations des agences de notation et des officines qui défendent les intérêts privés. Nous avons été élus sur une exigence de justice sociale, et ça doit être notre boussole pour les années à venir. Alors ne nous trompons pas, ce Débat d'Orientations Budgétaires est un point de départ et certainement pas le point d'arrivée.

M. le Président : Merci. Monsieur Benfeddoul.

M. Benfeddoul : Je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur Delmares quand vous dites que c'est une simple discussion politique. Le DOB c'est un document qui doit être un véritable document pour nous permettre aujourd'hui d'avoir un véritable débat. Et d'ailleurs le législateur quand il a défini le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas parlé d'une discussion politique. Mais je vous rappelle la définition du DOB qui « doit permettre aux membres de la Communauté d'Agglomération de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée ». Or, quand vous prenez le document de ce soir, de la page 1 à la page 9 il n'y a que des généralités. Aucun chiffre pour la Communauté d'Agglomération de Bergerac. Aucun. Alors, page 9 il y a un petit chiffre qui parle de la dette, mais là je reviendrai tout à l'heure. Et puis plus rien. Et quand vous parlez du budget principal, on se dit ça y est on aura des chiffres sur les recettes de fonctionnement ou encore sur les dépenses de fonctionnement, sur l'épargne brute, sur la capacité d'autofinancement, rien. Nous n'avons que des définitions. Mais ce soir j'ai envie de vous dire Monsieur Delmares, je n'ai pas besoin d'avoir des définitions, j'ai besoin d'avoir des chiffres. Donc, pour moi ce soir ce n'est pas un Débat d'Orientations Budgétaires mais comme vous le dites c'est une simple discussion politique. Cela dit, j'ai envie quand même de revenir sur un point qui me paraît important et surtout inquiétant c'est sur le niveau d'endettement de la CAB. D'ailleurs, la page 9 nous montre que l'encours global de la dette qui est aujourd'hui de 24 000 842 et qui était à hauteur de 11 millions, c'était la dette des trois intercommunalités. Cette augmentation est très inquiétante parce qu'avec cette augmentation vous avez tout simplement saturé votre capacité d'investissement et vous avez épuisé les possibilités d'endettement. Les marges de manœuvres sont désormais restreintes et seule une gestion plus prudente de la dette permettra de garder des marges de précautions suffisantes pour absorber les chocs liés notamment à la baisse des dotations de l'Etat ou encore liés à une baisse de l'épargne brute.

Alors la question essentielle que je pose ce soir c'est : la CAB est-elle dans une situation financière satisfaisante ? La réponse est clairement non. Et quand j'entends vos intentions d'engager la CAB dans des investissements qui dépassent largement notre capacité je dis tout simplement que c'est surréaliste. Je dis simplement que c'est irresponsable. C'est une gestion suicidaire. J'ai envie de vous dire Monsieur le Président « attention, regardez ce qui se passe ailleurs. D'autres Communautés

d'Agglomération qui ont suivi la même gestion ont aujourd'hui beaucoup de difficultés ». Et je vous donne comme exemple, que j'ai regardé il n'y a pas très longtemps, c'est la Communauté d'Agglomération de Bastia qui se retrouve aujourd'hui avec un risque d'être mise sous tutelle financière. Et ils ont eu la même chose, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus de capacité d'emprunt, ils présentent quelques ressemblances avec notre Communauté d'Agglomération, ils ont fait le choix d'investir au-dessus de leurs moyens. Et l'endettement aujourd'hui dans cette Communauté d'Agglomération est difficilement soutenable. La CAB a épuisé sa capacité d'endettement comme ici. Parce que si vous continuez avec cette gestion, vous aurez exactement la même chose. Et un dernier point de ressemblance avec la Communauté d'Agglomération de Bastia qui est anecdotique et qui est, je ne l'espère pas, un signe du destin, la Communauté d'Agglomération de Bastia ça s'appelle la CAB.

Alors aujourd'hui, le grand risque c'est de voir le contribuable payer vos erreurs de gestion. Mesdames et Messieurs les élus, le contribuable et le citoyen en général nous a fait confiance pour une raison simple : défendre ses intérêts. Et aujourd'hui, la gestion menée par la Communauté d'Agglomération de Bergerac est à l'encontre de ses intérêts. Nous allons droit dans le mur. Je vous le dis honnêtement. Nous serons tous responsables de l'avenir de notre CAB. Alors c'est à nous, c'est notre responsabilité de réagir avant qu'il ne soit trop tard, l'avenir nous le dira.

M. Delmares : Monsieur Benfeddoul, je ne vais pas être long pour vous répondre. Il y a, on n'a jamais caché qu'il y avait des difficultés. On n'a jamais dit que l'exercice budgétaire de la Communauté était quelque chose qui allait crouler sous l'opulence. Jamais nos propos ont été ainsi. Je reviens simplement sur une petite interrogation déjà au départ, sur le fait que vous évoquez le manque de chiffres. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit l'autre soir ? A la commission des finances vous n'avez pas évoqué un besoin d'avoir des chiffres supplémentaires sur le fonctionnement. Vous ne l'avez pas dit. Ce débat budgétaire viendra. Evidemment que le budget sera discuté en commission des finances et sera discuté ici in fine. Je voudrais quand même que nous soyons très conscients de ce qu'il se passe. L'exercice budgétaire que nous venons d'assumer est le résultat du choix de transfert de compétences que nous avons fait. Donc évidemment il est consommateur de finances. Aujourd'hui c'est pour ça qu'on propose de faire un arrêt sur la situation pour évaluer, mais je n'ai pas peur de le dire ici, à travers nos discussions que nous aurons demain dans le cadre du pacte financier de savoir si nous avons les moyens ou si nous faisons le choix de conserver toutes ces compétences. Ce débat va porter sur ce point. Vous le savez très bien. Notamment ensuite pour revenir sur la dette. La dette, quelle est sa composition ? La dette, elle est issue du produit généré par les 3 communautés de communes, nous en avons discuté l'autre soir. Ce produit avoisinait les 12 millions. Nous avons consenti 5 millions d'emprunts en 2013 et 3 millions d'emprunts en 2014. 12 millions plus 8 millions ça fait 20 millions. Ensuite, nous avons décidé de reprendre à notre charge des dettes contractées par les communes dans le cadre de ces transferts, de la poursuite du fait d'assumer ce transfert de compétences pour 2,5 millions. Le reste étant dévolu au budget annexe, essentiellement des zones d'activité économique. Voilà la structure de la dette. Evidemment qu'elle est importante cette dette ! Mais nous avons souhaité, le Conseil Communautaire a souhaité, remettre à niveau notre voirie, nous avons fait de gros efforts sur la voirie ; le Conseil Communautaire a souhaité poursuivre et approfondir cette politique des aménagements de bourgs, nous l'avons fait, nous continuons à le faire. Je crois qu'aujourd'hui l'idée n'est pas de rejeter la faute sur les uns ou sur les autres, je

préfèrais votre conclusion que ce que vous avez dit tout au long de votre propos, c'est notre Conseil Communautaire, ce n'est pas vous, c'est nous. Donc nous avons une responsabilité et nous ne la fuirons pas cette responsabilité. C'est pour ça que nous devons discuter précisément, sérieusement, avec lucidité, du retour financier de l'exercice de nos compétences, certainement des économies à faire, d'une gestion peut-être plus rigoureuse, différente sans doute, et de ce pacte financier que nous voulons mettre en place entre un échange de ressources et du choix de l'utilisation des ressources entre les communes et la Communauté d'Agglomération. Evidemment que cette situation va être exacerbée par la baisse des dotations et c'est pour ça que nous avons, et je suis d'accord avec vous, un devoir de responsabilité de gérer ensemble cette situation. Je crois qu'aujourd'hui, c'est ce qui va se passer en 2015 qui est important et la programmation de ce qui va se passer. Moi je vous propose que nous le fassions ensemble.

M. le Président : D'autres interventions ? Monsieur Bordenave.

M. Bordenave : Merci Monsieur le Président. Bon pour ajouter à ce qui a été dit par Adib Benfeddoul et Monsieur Garrigue, moi je m'astreindrai simplement à voir ce que vous avez proposé effectivement dans le cadre des investissements. Un certain nombre de listes d'opérations sont prévues, moi je me suis surtout arrêté sur une liste et sur une ligne « travaux de voirie 2015 : 2 600 000 ». Si je m'en tiens à ce qui avait été arrêté jusque dans les dernières années, je suis, nous sommes, nous serons demain à - 35 % de ce qui était prévu les autres années. Diminution de 35 %. Donc j'attire l'attention également des communes ici présentes, nous allons vers certainement des difficultés et mon inquiétude est grandissante. 35 % de dotations en moins, alors je vous ai entendu, Monsieur le Président notamment, vous plaindre pendant des années de l'entretien de la voirie à Bergerac notamment, et bien je vous rappelle quand même que tous les problèmes sont loin d'avoir été réglés pendant votre mandature et donc je m'inquiète pour demain. Je m'inquiète sur l'état de la voirie, je m'inquiète par rapport à ce que nous font remonter nos citoyens, et je m'inquiète donc effectivement sur ce poste voirie. Et j'attire aussi l'attention de tous les maires qui sont ici aujourd'hui à ce Débat d'Orientations Budgétaires.

M. le Président : Non mais on ne peut pas vouloir une chose et son contraire. Je crois que les choses sont claires. On est bien amenés à réaliser un certain nombre d'économies. Je vous ai dit dans mon propos introductif, - 500 000 euros cette année de dotations qui vont s'agréger au fil des ans et - 1 500 000. Vous êtes bien obligés de faire des économies. Nous sommes dans une situation, et vous le savez bien au niveau de l'intercommunalité, c'est-à-dire qu'il y a eu un certain nombre de charges qui ont été transférées ; ces charges-là donc aujourd'hui augmentent, la collectivité n'a pas les moyens et les recettes nécessaires pour pouvoir augmenter en proportion d'une certaine manière, et en plus les dotations de l'Etat viennent en diminution. Donc vous le savez très bien, nous sommes dans un effet ciseau. Et qu'à partir de là en toute logique, et je ne vois pas comment on peut faire autrement, on est amenés à diminuer les charges. Expliquez-moi comment ! Expliquez-moi comment vous allez faire !

Bien, ça c'est une chose. La voirie bien sûr, la voirie et bien oui, la voirie on est sur un seuil qui permet un entretien voire un certain nombre de réfections au niveau de la voirie tant sur Bergerac que sur les communes. Je rappelle quand même 830 km de voirie. Bergerac 200 km. Ecoutez, à partir de là on fait des choix comme on fait des choix aussi sur d'autres postes de la même manière là aussi il y aura une diminution au niveau des crédits. Bon, c'est ce que tout un chacun aujourd'hui rencontre soit dans sa commune soit dans son association soit dans son

organisation personnelle. Nous sommes confrontés à des choix. Alors c'est sûr et vous venez sur un terrain sur lequel il ne faut pas venir. Et je ne m'y hasarderai pas parce que ce n'est pas le lieu. C'est vrai qu'il y a eu d'énormes travaux de voirie à mener sur la ville de Bergerac. Pourquoi ? Parce que vous aviez fait des choix à l'époque et que la voirie de Bergerac a été laissée pour compte et dans un état de vétusté totale. Et qu'il a fallu investir énormément. Oui, Monsieur Bordenave, c'est comme ça ! C'est ce que vous avez pu mener. Alors ce qui a pu se passer au niveau d'une action municipale à un moment donné c'est une chose, ne venons pas sur ce terrain-là, ça n'a pas lieu d'être ici, en ce moment au niveau de notre Conseil Communautaire.

Bien, écoutez Mesdames, Messieurs est-ce qu'il y a d'autres ? Ecoutez ...

M. Garrigue : Mais Monsieur Rousseau c'est un débat ! C'est normal qu'on s'exprime.

M. le Président : Oui bien sûr. Bien sûr c'est un débat mais il y a peut-être d'autres personnes qui veulent prendre la parole.

M. Garrigue : Justement mais si elles veulent, elles peuvent lever la main et vous leur donnerez la parole. C'est ça la démocratie.

M. le Président : Alors dernière intervention Monsieur Garrigue, vous n'avez pas de leçon à me donner sur la démocratie, s'il vous plait !

M. Garrigue : Oui mais c'est ça la démocratie Monsieur Rousseau. Si d'autres personnes veulent s'exprimer elles pourront peut-être s'exprimer.

M. le Président : Vous avez une représentation de la démocratie, s'il vous plait posez votre question, cessez vos bavardages ! Allez-y !

M. Garrigue : Non mais Monsieur Rousseau je cesserai, je dirai ce que j'ai à dire ! Je dirai ce que j'ai à dire, je ne vais pas revenir sur les problèmes de voirie, on en parlera en Conseil Municipal de Bergerac tout à fait d'accord. Parce qu'il y a beaucoup à dire sur ce sujet mais c'est vrai que ça n'intéresse pas forcément les autres membres du Conseil, je suis d'accord avec vous. Sauf qu'on est tous concernés quand même. Mais ce qui nous inquiète quand même c'est l'évolution de l'endettement. Parce que cette Communauté d'Agglo s'est mise en place si je ne me trompe pas début 2014, on est début 2015, et si on additionne les dettes qu'elle a reprises, c'est-à-dire 12 millions d'euros, on est déjà avec les endettements, les emprunts supplémentaires que vous avez faits, on est déjà à 20,5 millions de dettes. Or ce qui est très grave c'est que pour l'instant vous n'avez pas eu pratiquement à supporter le problème du remboursement de la dette. Car plus la dette progresse, plus ce qu'il y a à rembourser chaque année progresse. Et ce qui nous inquiète c'est de voir qu'on est déjà montés si haut dans l'endettement de la Communauté d'Agglomération et que pour autant vous vous lancez dans des projets extraordinairement coûteux et dont l'intérêt collectif reste à démontrer, c'est-à-dire la Voie Verte qui va coûter quand même très cher chaque année et le centre aqualudique, j'ai posé la question de savoir quel serait son coût exact, comment elle serait financée et sur quelle période elle serait financée, c'est là-dessus qu'on a besoin d'avoir des éléments si on veut être un peu rassurés sur l'évolution de la dette que va avoir à porter la CAB dans les prochaines années.

M. le Président : C'est tout l'objet, mais c'est terrible de ne pas vouloir entendre et de rester sur une position où on agite en permanence un chiffon rouge. Quand même ! Je vous ai expliqué en quoi aujourd'hui les collectivités, et vous deviez y être ou alors il y a quelque chose qui va poser problème, les collectivités aujourd'hui sont dans une situation, et il n'y a pas uniquement notre intercommunalité, toutes les intercommunalités sont concernées, toutes, par effectivement l'effet de garrotage sur

lequel nous nous trouvons. Bien, à partir de là il ne s'agit plus de fonctionner et de continuer à travailler sur les mêmes principes, sur les mêmes bases. J'ai l'impression qu'il y a eu un arrêt sur image, Monsieur Garrigue avec vous. Il y a eu un arrêt sur image. Un jour, je vous ai comparé à Hibernatus, et bien oui. Aujourd'hui ce que je suis en train de vous dire c'est qu'il faut pratiquer et travailler d'une autre manière, revoir nos procédures, revoir nos concepts, revoir les principes qui, jusqu'à présent, étaient mis en avant. Tout ça fait l'objet d'une vaste reconsidération. C'est l'objet du pacte financier et fiscal ! C'est bien cet objet-là. Et l'objet du pacte financier et fiscal c'est effectivement de tout remettre à plat, de refaire bien sûr un diagnostic sur aujourd'hui la situation dans laquelle on est et à partir de là de procéder de manière différente. Ce qui n'exclura pas qu'il puisse y avoir des projets structurants à l'échelle de ce territoire, le parc aqualudique, oui Monsieur Garrigue, la Vélo-route Voie Verte, oui Monsieur Garrigue, ce qui n'exclura pas non plus la construction de la crèche du pôle petite enfance sur ce quartier et une réflexion qui va être menée très rapidement concernant un centre de loisirs. Et nous continuerons à assurer un certain nombre de services bien sûr en faisant des choix, la voirie bien évidemment, les transports urbains bien évidemment, etc. Mais c'est notre pacte financier, ce pacte financier, un projet de territoire, ce projet politique de territoire sera mis en œuvre grâce au pacte financier fiscal que nous allons mettre en place et sur lequel, bien évidemment, vous serez invité.

Bien. Mesdames, Messieurs, s'il n'y a plus d'interventions, il n'y a pas lieu de délibérer et de voter.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen des budgets primitifs de l'exercice doit être précédé d'un débat sur les orientations générales des budgets de la collectivité.

Une note annexée à l'exposé est adressée aux conseillers communautaires présentant les principales données financières de l'année 2015 connues à ce jour (budget principal et budgets annexes) pour servir de support au débat d'orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2015.

DECISION :

Les membres du conseil communautaire prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015.

M. le Président : Nous passons à la question suivante, à l'ordre du jour, personnel communautaire, régime indemnitaire, modification. Et sur cette question c'est Monsieur Portolan. Merci.

Personnel communautaire – Régime indemnitaire – Modification

D 2015 – 002

RAPPORTEUR : Jean-Claude PORTOLAN

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Portolan : Bonsoir tout le monde. Par délibérations en date du 14 janvier, du 8 juillet et du 28 octobre 2013, le Conseil Communautaire a adopté et complété le dispositif relatif au régime indemnitaire des agents de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Certains agents relevant du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants, dans la filière médico-sociale peuvent bénéficier de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et des travaux supplémentaires. Il convient donc de compléter ce dispositif adopté en 2013 pour intégrer cette indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires. Les cadres d'emploi bénéficiaires, donc les éducateurs de jeunes enfants, vous avez le montant de cette prime maximum annuelle, sachant que ces attributions par décret peuvent être affectées d'un coefficient multiplicateur de zéro et quelques à 7.

Vous êtes donc invités à adopter la modification du régime indemnitaire communautaire concernant le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants tel que présenté ci-dessus. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président : Merci. Sur ce dossier ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibérations en date du 14 janvier, 8 juillet et 28 octobre 2013, le Conseil Communautaire a adopté puis complété le dispositif relatif au régime indemnitaire des agents de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Certains agents relevant du cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants (filiale Médico-Sociale) peuvent bénéficier de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires. Il convient donc de compléter le dispositif adopté en 2013.

INDEMNITE FORFAITAIRE REPRESENTATIVE DE SUJETIONS ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.

Décret n° 2013-662 du 23 juillet 2013

Cadre d'emplois bénéficiaires : Educateurs de Jeunes Enfants

GRADES	Taux Moyen annuel
Educateur Principal de Jeunes Enfants	1 050 €
Educateur de Jeunes Enfants	950 €

Les attributions individuelles peuvent être affectées d'un coefficient multiplicateur limité à 7.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter la modification du régime indemnitaire communautaire concernant le cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Dossier suivant, Monsieur Delmares. Il s'agit de l'arrêté des comptes 2014 avec la Ville de Bergerac concernant le coût du personnel mutualisé.

Coût du personnel mutualisé – Arrêté des comptes 2014 avec la Ville de Bergerac

D 2015 – 003

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delmares : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de solder financièrement d'un commun accord des conventions de mise à disposition des responsables des services juridique et marchés publics, le Directeur des transports urbains, du responsable de la gestion urbaine de proximité et du secrétariat du Directeur des services techniques, pour un montant de 77 219,57 euros, un montant sur lequel nous sommes tombés d'accord et qui correspond à ce qui s'est passé. Donc la proposition est d'approuver par délibération cette décision.

M. le Président : Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

DELIBERATION ET VOTE

En 2013, puis en 2014, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de Bergerac ont adopté différentes conventions de mise en place de services communs et mises à disposition croisées de personnels.

Par délibération en date du 15 avril 2014, la Ville de Bergerac a souhaité mettre un terme à certaines de ces mises à disposition.

Ces interruptions s'étant réalisées à des échéances différentes, il convient d'arrêter les coûts à refacturer entre les deux collectivités au titre de l'exercice 2014 pour les postes suivants :

- Responsable du service « Juridique – Marchés Publics » - Directeur Général Adjoint.
- Directeur des Transports Urbains ;
- Responsable de la « Gestion Urbaine de Proximité » ;
- Secrétariat du Directeur des Services techniques.

Globalement, l'équilibre des comptes de fin d'année sur ces prestations partagées avec la Ville de Bergerac arrêté entre les deux collectivités fait apparaître un montant dû par la Ville de 77 219.57 €.

L'ensemble des autres opérations de mises à disposition (humaines et techniques) prévues par le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, entre les communes et l'agglomération seront arrêtées au cours du 1^{er} trimestre 2015.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver le décompte des services mutualisés cités ci-dessus entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
- arrêter le montant dû par la Ville de Bergerac à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à 77 219.57 €.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Demande d'avance sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac Sud Dordogne, Monsieur Bournazel.

Demande d'avance sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac sud Dordogne

D 2015 – 004

RAPPORTEUR : Jean-Michel BOURNAZEL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bournazel : Comme chaque début d'année, Monsieur Jean-Paul Bourgeois, le président de l'Office de Tourisme de Bergerac Sud Dordogne, a sollicité la Communauté d'Agglomération Bergeracoise afin de bénéficier d'une avance sur subvention de 120 000 euros au titre de l'exercice 2015, les subventions pour 2015 n'étant soumises au vote du Conseil qu'après le vote du budget. Le montant global de la subvention attribuée à l'Office du Tourisme Bergerac Sud Dordogne en 2014 était, je vous le rappelle, de 264 500 euros. Les membres du Conseil Communautaire sont donc invités à se prononcer sur l'attribution d'une avance sur subvention de 120 000 euros pour l'Office du Tourisme Bergerac Sud Dordogne au titre de l'exercice 2015.

M. le Président : Merci. Qui vote contre ? Abstentions ? Adopté.

DELIBERATION ET VOTE

Comme chaque année, M. Jean-Paul BOURGEOIS, Président de l'Office de Tourisme Bergerac - Sud Dordogne a sollicité la Communauté d'Agglomération Bergeracoise afin de bénéficier d'une avance sur subvention de 120 000 € au titre de l'exercice 2015 (les subventions pour 2015 n'étant soumises au vote du Conseil qu'après le vote du budget).

A noter que le montant global de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme Bergerac - Sud Dordogne en 2014 était de 264 500 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution d'une avance sur subvention de 120 000 € pour l'Office de Tourisme Bergerac - Sud Dordogne au titre de l'exercice 2015.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Nous passons au rapport d'activité du SYCOTEB, Monsieur Delteil. Pardon, désignation de représentants au Pays du Grand Bergeracois, il y a une modification, Madame Trapy.

Désignation de représentants au Pays du Grand Bergeracois – Modification

D 2015 – 005

RAPPORTEUR : Nathalie TRAPY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Trapy : Lors de sa séance du 29 avril 2014, le Conseil Communautaire a désigné 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour siéger au sein du Pays du Grand Bergeracois. Pour des raisons de disponibilité, il est proposé que Monsieur Yannick Souvêtre, l'actuel suppléant, soit désigné titulaire en lieu et place de Kathia Valette qui deviendrait suppléante. Donc il vous est proposé d'accepter cette modification.

M. le Président : Bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

DELIBERATION ET VOTE

Lors de sa séance du 29 avril 2014, le Conseil Communautaire a désigné 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour siéger au sein du Pays du Grand Bergeracois.

Pour des raisons de disponibilité, il est proposé que Monsieur Yannick SOUVETRE, actuel suppléant, soit désigné titulaire en lieu et place de Kathia VALETTE, qui deviendrait suppléante.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter cette modification.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Donc là nous revenons au rapport d'activités du SYCOTEB, Pascal Delteil.

Rapport d'activités du SYCOTEB

D 2015 – 006

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Merci Président, bonjour à toutes et à tous. Donc le Comité Syndical du SYCOTEB a approuvé à l'unanimité le 2 décembre dernier le Schéma de Cohérence Territoriale, SCOT, du Bergeracois, premier SCOT de Dordogne. Cette approbation clôt donc la période d'élaboration du document. Désormais opposable, le SCOT s'impose désormais aux autres documents d'urbanismes, sectoriels, comme les PLU ou les cartes communales.

Le SCOT entre aujourd'hui en phase de mise en œuvre de suivi et d'évaluation, une nouvelle étape pour construire ensemble un territoire attractif, solidaire et durable. Au-delà du rapport d'activités de l'année 2013 qui vous a été remis et sur lequel nous pourrons, si vous le souhaitez avec Christophe Andres, le Directeur du Syndicat, répondre à vos questions ou vos demandes de précisions, je vous propose de revenir sur la définition de l'outil SCOT, sur son contenu. Je vais également évoquer la mise en œuvre de ses objectifs qui, je le rappelle, sont les nôtres puisque approuvés par les élus du territoire, à nous dorénavant d'en tenir compte dans l'élaboration de nos projets. Donc, dans un contexte de concurrence des territoires à l'échelle des départements, voire des régions, il est important que les communes et leurs EPCI, faisant partie du même bassin de vie, disposent d'un outil leur permettant de coordonner leur projet en matière d'urbanisme, d'habitat, d'implantations commerciales, de déplacements et leur donner de la cohérence. Le Schéma de Cohérence Territoriale répond à cette attente. Le SCOT définit une stratégie de développement du territoire à 20 ans pour répondre aux besoins de la population. Comment répartir les logements ? Comment organiser les déplacements ? Où développer l'emploi, les services, etc. ? Le SCOT permet de réunir dans un même projet des territoires urbains, périurbains et ruraux en considérant cette différence territoriale comme une richesse et une complémentarité à valoriser.

Réduire le SCOT à un document réglementaire et technique serait au mieux une incompréhension, au pire une erreur. Le SCOT n'est pas seulement une succession d'articles du Code de l'Urbanisme ou de zonages, de règlements, d'augmentations et de prescriptions. C'est avant tout un projet au service du territoire, de son avenir et des gens qui y vivent.

Un bref rappel sur le rôle du Syndicat. Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, SYCOTEB, a été créé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2010. Aucune structure de coopération intercommunale susceptible d'élaborer le SCOT n'existait alors sur le périmètre. Il convenait dès lors de créer un nouveau syndicat mixte dédié au schéma. Le SYCOTEB a pour compétence réglementaire l'élaboration, le suivi, la modification ou la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois. Il doit, suite à l'approbation du SCOT, animer sa mise en œuvre et mettre en place un observatoire du territoire. L'évaluation et le réexamen du SCOT doit intervenir dans un délai de 6 ans après son approbation. Le territoire du SCOT du Bergeracois c'est 66 communes aujourd'hui, 3 EPCI : la CAB, la Communauté de communes Portes Sud Périgord et la Communauté de communes des Coteaux de Sigoulès, soit une population de près de 72 000 habitants. Ce sont les prescriptions du document d'orientation et d'objectif du SCOT qui s'appliquent désormais dans un rapport de compatibilité au document d'urbanisme, plans locaux d'urbanisme et cartes communales, et à certaines opérations d'aménagement, de construction ou d'autorisation, notamment les autorisations commerciales.

Le document d'orientation et d'objectifs est constitué de 5 chapitres déclinés en 157 prescriptions. Le premier : consolider la structure multipolaire du territoire. En deux, promouvoir le capital nature comme facteur d'attractivité et vecteur de développement. En trois, recentrer le projet de territoire sur l'amélioration de la vie quotidienne. En quatre, désenclaver le Bergeracois et lui offrir une lisibilité économique plus affirmée. En cinq, programmer le développement et limiter ses impacts sur les ressources naturelles et agricoles.

Le SCOT fixe le cap que nous avons choisi pour le développement du Bergeracois. Suite à son approbation le 2 décembre dernier, voici venu le temps de sa mise en œuvre. Il s'agira pour cela de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement avec le SCOT. Le SYCOTEB sera à la disposition des collectivités et des aménageurs afin de les conseiller et de les accompagner dans leurs projets et dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Il s'agira non pas d'empêcher mais d'améliorer en accompagnant les initiatives locales. La compatibilité se construira dans une concertation sur les marges d'amélioration des projets au regard des orientations du SCOT.

Evaluer et suivre le SCOT. Une analyse des résultats de l'application du SCOT doit être conduite au maximum 6 ans après l'approbation.

L'observatoire du territoire ainsi mis en place par le SYCOTEB ne devra pas uniquement répondre à des objectifs techniques, il devra également permettre de faire progresser la réflexion commune dans et pour le territoire.

Construire ou conforter la légitimité intercommunale en matière d'urbanisme. Les intercommunalités peuvent être identifiées comme échelles d'interventions stratégiques pour adapter les orientations du SCOT aux spécificités locales et favoriser une action cohérente. Les stratégies intercommunales devront être précisées en tenant compte du SCOT en matière de logement, d'équipement, de commerce, de déplacement, d'économie et d'environnement.

Partager les connaissances avec les intercommunalités. Le SYCOTEB travaillera sur la réalisation d'une caisse à outils à destination des intercommunalités. Les thématiques de travail abordées seront variées. Elles porteront par exemple sur la résorption de la vacance, les outils de maîtrise du foncier, l'urbanisme commercial, les déplacements ou les mobilités ou encore une trame verte et bleue. Il s'agira de poursuivre la réflexion sur certaines orientations du SCOT afin de pouvoir les décliner de manière efficace sur le territoire et de les rendre opérationnelles. Enfin, il

conviendra de s'adapter aux besoins des intercommunalités, conforter la coopération et favoriser la cohérence des politiques publiques. Les objectifs et priorités de travail du SYCOTEB ainsi que les modalités d'animation et de concertation seront précisés et complétés par le comité syndical du 5 février qui aura lieu à Gageac Rouillac. Ils devront faciliter son approbation par le plus grand nombre et témoigneront de la volonté politique forte de voir le SYCOTEB être le véritable lieu de la cohérence de l'action publique au service de la mise en œuvre du SCOT.

Je vous remercie pour votre attention. Le rapport d'activité vous l'avez tous eu bien avant donc c'est pour ça que je n'en ai pas fait une lecture qui pourrait être fastidieuse. Si vous avez des questions, Christophe Andres et moi-même nous sommes à votre disposition.

M. le Président : Y a-t-il des interventions ? Bien. Je vous remercie.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2013 du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois est communiqué à l'assemblée communautaire.

Ce rapport retrace l'activité du syndicat pour l'année 2013.

DECISION :

Les membres du conseil communautaire prennent acte de la présentation de ce rapport d'activités.

M. le Président : Il s'agit maintenant de passer au dossier numéro 7, l'attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Queyssac. Et ce dossier est présenté par Jean-Michel Bournazel.

Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Queyssac

D 2015 – 007

RAPPORTEUR : Jean-Michel BOURNAZEL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bournazel : Donc par délibération de juin 2013, vous savez que le Conseil Communautaire avait approuvé la création d'un fonds de concours destiné à aider la mise en œuvre de projets touristiques structurants sur le territoire de la CAB. La commune de Queyssac a d'ores et déjà acquis un bâtiment qu'elle a réhabilité pour en faire un atelier d'artistes. La municipalité souhaite continuer en ce sens et se positionner en tant que village d'artisanat et d'art en accueillant tout au long de l'année des artistes. La commune poursuit cette démarche par l'acquisition de nouveaux bâtiments destinés à des fins touristiques. De fait, la commune sollicite le versement d'un fonds de concours pour la mise en œuvre de ce projet touristique structurant, lui permettant tout à la fois de proposer un lieu d'accueil aux artistes et un hébergement aux touristes, avec la possibilité pour eux de suivre des stages artistiques. Cette structure pourra également servir de lieu d'expositions et de représentations.

Le plan de financement proposé, le Conseil Général 25 000 euros, la CAB si vous en êtes d'accord 20 000 euros, et la commune de Queyssac 185 000 euros. Le Conseil Communautaire est donc invité à attribuer un fonds de concours de 20 000 euros à la commune de Queyssac en vue de la réalisation de ce projet.

M. le Président : Interventions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n° 2013-134 du 24 juin 2013, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours destiné à aider la mise en œuvre de projets touristiques structurants sur le territoire de la C.A.B.

La commune de Queyssac a d'ores et déjà acquis un bâtiment qu'elle a réhabilité pour en faire un atelier d'artistes. La municipalité souhaite continuer en ce sens et se positionner en tant que « village d'artisanat et d'art » en accueillant, tout au long de l'année, des artistes.

La commune poursuit cette démarche par l'acquisition de nouveaux bâtiments destinés à des fins touristiques.

De fait, la commune sollicite le versement d'un fonds de concours pour la mise en œuvre de ce projet touristique structurant, lui permettant tout à la fois de proposer un lieu d'accueil aux artistes et un hébergement aux touristes avec la possibilité pour eux de suivre des stages artistiques. Cette structure pourra également servir de lieu d'expositions et de représentations.

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Général		25 000,00 €
CAB		20 000,00 €
Commune	de	185 000,00 €
Queyssac		

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à attribuer un fonds de concours de 20 000 € à la commune de Queyssac en vue de la réalisation de ce projet.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Dordogne portant sur l'aide au fonctionnement de l'aire d'accueil « Les Gilets » à Bergerac, et Marie-Claude Serres.

Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Dordogne portant sur l'aide au fonctionnement de l'aire d'accueil « Les Gilets » à Bergerac

D 2015 – 008

RAPPORTEUR : Marie-Claude SERRES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Serres : Le Conseil Général de la Dordogne attribue aux collectivités gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage une aide de fonctionnement. Le versement de ces aides est conditionné à la signature d'une convention. Cette aide du Conseil Général de la Dordogne est de 66,23 euros par place de caravane et par mois. Cela représente pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise un montant de 28 611,36 euros par an. Une avance de 14 305,68 euros est versée à la signature de la convention en début d'année et le solde en fin d'année. Pour bénéficier de cette aide, la CAB doit fournir chaque année un bilan intermédiaire du montant des aides versées, des droits d'usage recouverts et des dépenses de fonctionnement.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe.

M. le Président : Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté.

DELIBERATION ET VOTE

Le Conseil Général de la Dordogne attribue aux collectivités gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage une aide au fonctionnement. Le versement de ces aides est conditionné à la signature d'une convention.

Cette aide du Conseil Général de la Dordogne est de 66,23 € par place de caravanes et par mois. Cela représente pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise un montant de 28 611,36 € par an. Une avance de 14 305,68 € est versée à la signature de la convention en début d'année et le solde en fin d'année.

Pour bénéficier de cette aide, la CAB doit fournir chaque année un bilan intermédiaire du montant des aides versées, des droits d'usages recouverts et des dépenses de fonctionnement.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Vente de terrain, il s'agit du développement de la société Proflora sur la zone des Sardines, Monsieur Delmares.

D 2015 – 009

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delmares : Oui, comme vous pouvez le constater il s'agit de vendre un terrain à cette société Proflora pour monter une serre complémentaire créant des perspectives de son développement. Donc vous avez le prix, 20 euros le m², donc soit pour un montant de 9 720 euros hors taxes, vous avez le plan. Donc voilà, il vous est proposé d'accepter cette vente de terrain par l'intermédiaire de Sandrine Bonneval, notaire à Bergerac.

M. le Président : Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté.

DELIBERATION ET VOTE

L'entreprise PROFLORA installée à proximité de la Z.A.E. des Sardines, souhaite bénéficier d'un accès direct sur cette zone pour développer et réorganiser son activité en créant notamment une nouvelle serre destinée à la vente.

Pour cela, les gérants de la société, Messieurs Patrick HUGLI et François RITLEWSKI souhaitent se porter acquéreur en nom propre et en indivision (ou par toute société qu'ils substitueraient) d'une parcelle de terrain cadastrée S° BX n° 342p d'une superficie de 486 m² environ, au prix de 20 € H.T. le m², soit pour un montant total de 9.720 € H.T.

Ce prix s'entend T.V.A. sur la marge non comprise.

Le Service des Domaines a estimé l'ensemble foncier concerné à 20 €/ m2.

Cette entreprise, qui emploie 10 personnes, envisage la création d'emplois supplémentaires dans les années à venir.

Il est proposé de désigner Maître Sandrine BONNEVAL, Notaire à Bergerac, pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte de vente correspondant avec Messieurs Patrick Hugli et François Ritlewski aux conditions énoncées ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Dossier suivant, acquisition d'un terrain sur la zone d'activité de Saint Lizier à Creysse, Monsieur Jeante.

D 2015 – 010

RAPPORTEUR : Jean-François JEANTE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Jeante : Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous et à toutes. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite se porter acquéreur d'un terrain au lieu dit Saint Lizier, avenue de la Roque, départementale 660, sur la commune de Creysse et appartenant au Conseil Général de la Dordogne. Il s'agit d'un terrain à bâtir cadastré section AS numéro 90P pour une surface arpentée de 30 000,09 m² en vue de la construction d'un parc aqualudique, moyennant la somme de 690 207 euros TTC, soit 20 euros le m² hors taxes, conformément à l'avis des services du Domaine en date du 6 janvier 2015. Le versement du prix interviendra en 3 fois selon les modalités suivantes : un tiers à la signature de l'acte notarié ; un autre tiers 12 mois après la signature de l'acte ; et le solde 24 mois après la signature de l'acte notarié. Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte administratif correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

M. le Président : Monsieur Gipoulou.

M. Gipoulou : Merci Monsieur le Président. Mesdames Messieurs les Vices-présidents, Mesdames Messieurs les Maires et élus, Mesdames Messieurs. Je vous confirme que si on pose la question brute de décoffrage autour de cette table et dans l'agglomération Bergeracoise, tout le monde est favorable à la construction ou à la réhabilitation de la piscine municipale.

Lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur le Président a longuement attiré notre attention sur la nécessité de repenser notre façon de faire ensemble. Notre responsabilité en tant qu'élus, Mesdames et Messieurs les Maires, comme pour tous les projets que vous portez dans vos communes respectives, est d'émettre un jugement sur la taille et le coût du projet qui nous sera présenté et savoir s'il n'est pas surévalué par rapport aux besoins du territoire. Je le répète et je la fréquente assez souvent pour cela, notre piscine de Picquecailloux ne pourra plus assumer les demandes croissantes de créneaux et d'utilisation actuelle. On nous présente pourtant un projet de 18 millions d'euros TTC, bénéficiant de 3 millions d'euros de subventions initialement prévus pour le plan de revitalisation de l'ESCAT, donc initialement alloués en faveur de l'emploi en Bergeracois. Vous me direz on va créer les emplois, non, on va seulement y transférer les personnels actuels. Vous me direz il ne manque que 15 millions d'euros à trouver, c'est un peu ce qui m'inquiète. Une piscine peut être réhabilitée ou construite pour 8 à 9 millions d'euros. Il me semble que parfois l'explosion des coûts de construction n'a d'écho que notre manque de discernement. 15 millions d'euros à financer. 100 millions de francs, je ne vous la fais pas en anciens francs mais on serait en milliards. Nous sommes les élus et nous devons prendre nos responsabilités.

Par ailleurs, je constate avec amusement que dans le meilleur des cas évoqués jusqu'à présent, c'est une parenthèse, mais l'évaluation du prix du terrain cédé pour l'éventuelle construction de la caserne est étrangement bien supérieur au prix du terrain acheté pour ce projet de parc aqualudique. Tant mieux me direz-vous dans le cadre de ce projet, tant pis pour la caserne. Adib Benfeddoul et Monsieur le Maire vous l'ont rappelé tout à l'heure, l'évolution de la situation financière et de

l'endettement de la CAB ne le permettent raisonnablement pas. Monsieur le Vice-président en charge des finances nous a d'ailleurs rejoint assez souvent sur cet aspect inquiétant de dérive financière. Encore il y a quelques minutes celui-ci nous confiait « on n'a jamais caché qu'il y avait des difficultés ». De surcroît dans cette période plus que délicate en termes de finances publiques et de maîtrise des charges, il serait opportun qu'on vous présente également le déficit prévisionnel de ce projet d'ores et déjà évoqué, 1 million d'euros par an. Dans cette période difficile pour chacun d'entre nous, le choix et les arbitrages que nous faisons dans nos dépenses au quotidien se font souvent au détriment des loisirs. Et comment croyez-vous que l'on comble 1 million d'euros pour boucler le budget ? De la même façon que dans les 90 % des communes dont les parcs aquatiques ou aqualudiques perdent de l'argent aujourd'hui ou sont même en faillite pour certains, par une hausse des taxes. Que deviendrait la piscine actuelle ? La ville de Bergerac pourra la récupérer probablement, m'a-t-on répondu. Avec les dépenses qui vont avec ? Oui sûrement. Un autre point qui nous gêne est l'emplacement prévu pour ce projet, non pas que nous ayons un quelconque souci avec la commune de Creysse, bien au contraire. Mais il nous semble simplement que Picquecailloux est assez vaste pour y conserver la piscine.

Si nous nous permettons d'émettre ces alertes, vous l'aurez compris Mesdames et Messieurs, c'est avant tout parce que nos décisions et votes engageront le territoire pour les générations futures et c'est aussi parce que la ville de Bergerac contribue aux deux tiers du montant des ressources de la CAB et qu'à ce titre, puisque nous sommes absents du bureau, nous n'avons pas d'autres occasions de nous exprimer sur ce dossier. On constate également que la majorité des réalisations qui se projettent le sont en périphérie. On voudrait tuer le centre-ville de Bergerac, on ne s'y prendrait pas autrement. C'est également parce que le budget de fonctionnement de la CAB est constitué à 50 % de charges de personnel et à une autre grande partie au remboursement des charges financières liées à l'endettement qui a explosé en 3 ans. Monsieur le Maire l'a souligné, comment le poids de la dette peut-il encore s'aggraver ? Comme le dit un illustre chanteur français, je passe le prénom de la chanson mais « réveille-toi, ils sont devenus fous ». Notre devoir est d'alerter les élus communautaires sur ces risques puisqu'ils rendent des comptes à leur Conseil Municipal et à leurs administrés. Je sortirai de cette salle avec le sentiment d'avoir exercé ce devoir et assumé les responsabilités qui nous ont été confiées par les Bergeracois.

Etre élu c'est avant tout dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit pour le bien-être de nos concitoyens dans le respect des critères basiques de gestion en bon père de famille. Je suis pour une réhabilitation ou une construction de la seule piscine mais je suis contre la taille de ce projet, disproportionné au regard des besoins réels et de la dangerosité non évoquée de celui-ci pour les finances futures. En l'état actuel du projet, il serait opportun d'ajourner cette délibération d'achat du terrain tant que la faisabilité et l'utilité du projet ne nous sont pas démontrées et surtout tant que les élus autour de cette table ne sont pas clairement avisés des conséquences sur notre futur d'un gouffre financier programmé. Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Bien. Monsieur Gipoulou vous étiez à la commission ?

M. Gipoulou : Oui j'étais à la commission. J'ai appris au dernier moment qu'il y avait une commission et j'ai pu y participer.

M. le Président : Commission Sport.

M. Gipoulou : Mais vu l'inflation du coût du projet qui nous a été soumis, c'était au départ 11 millions, après c'est 13 millions, après c'est 15 millions, maintenant on est à 18 millions, il y a de quoi s'inquiéter quand même.

M. le Président : Bien. Alors beaucoup de choses ont été dites à cette commission, les choses ont été présentées de manière la plus objective possible. Reconstruire la piscine, ne pas reconstruire la piscine, etc. Toutes ces questions ont été abordées. On vous a répondu. Bon, vous y revenez, certainement que vous avez mal compris. Sur le montage financier et juridique concernant cet équipement, rien n'est arrêté. Rien n'est arrêté. On y travaille. Le moment venu, bien évidemment, il y aura une consultation qui sera menée. C'est quand même terrible, terrible que l'on fasse toujours un procès a priori, alors qu'on n'a pas les éléments mais pourtant vous en aviez, vous aviez un certain nombre d'éléments concernant le parc aquatique puisque vous avez participé à cette réunion et le nombre de personnes fréquentant, l'équipement sur un bassin de vie de 150 000 habitants, ce que coûterait la réfection de la piscine actuelle, ce que cela engendrerait bien évidemment si l'on faisait une réfection. Il est évident que ce sont 2 ans de fermeture de la piscine actuelle. Bon, comment feront les jeunes pour apprendre la natation ? Où ira le club ? A Périgueux bien sûr. Le club de natation il ira une fois, deux fois à Périgueux et puis il arrêtera, c'est la mort de l'association, etc. etc. etc. Donc toutes ces questions, je ne vais pas y revenir mais on y a apporté une réponse. Et en même temps on essaie de se projeter parce qu'on voit bien que c'est un équipement qui va sur 40 ans. Il y a 40 ans de cela, la construction de la piscine de Picquecailloux on a dit mais c'était de la démesure, ce n'était pas possible, il y avait déjà une piscine qui existait, une piscine en plein air, etc. C'est vrai qu'à l'époque il y a eu des propos tenus dénonçant la réalisation de cet équipement. Aujourd'hui, on ne se pose plus la question de son emplacement sur le site de Picquecailloux, on ne se pose plus toutes ces questions-là. Donc, essayons de nous projeter dans 40 ans, voyons comment un équipement peut répondre bien sûr aux besoins locaux, apprentissage de la natation, sport, au niveau des associations locales. Mais aussi, et c'est le choix du site, certainement pas non plus parce que le site initial qui avait été retenu est celui sur lequel vous avez décidé d'implanter un stade d'athlétisme. Ça n'a pas d'importance parce que la réflexion a évolué là-dessus. La réflexion a évolué, on s'est dit, mais au-delà d'une réponse à un besoin local, essayons de nous projeter et puis de voir en quoi cet équipement peut être aussi un point d'attractivité au niveau touristique. Vous le savez bien, qu'au niveau du tourisme aujourd'hui et bien il y a besoin de pouvoir fixer les personnes qui passent, les touristes qui viennent sur ce territoire. Les fixer bien sûr, en termes d'équipement de loisirs mais aussi, par voie de conséquence si on veut qu'ils restent, il faut qu'ils puissent être hébergés. Donc là aussi, il y aura une réflexion à mener sur un hébergement de plein air, voire toutes autres formules mais il y aura une réflexion à avoir. Donc le choix du lieu sur lequel nous vous proposons aujourd'hui de délibérer, c'est bien sûr de pouvoir répondre non loin de la ville centre, on est quasiment dans la ville centre, il y a 100 mètres entre Picquecailloux et le terrain de Saint Lizier. Et cessons, cessons, non mais c'est pour caricaturer les propos que je dis 100 mètres exprès. Mais cessons d'avoir une vision aussi parcellaire des choses ! Que ce soit sur la commune de Creysse et limitrophe de la ville de Bergerac, quelle importance ? Quelle importance pour les écoles ? Quelle importance pour les touristes qui seront de passage ? Quelle importance pour l'association ? Je réponds, je réfléchis à un niveau intercommunautaire, c'est évident, et que aujourd'hui même les gens qui sont sur Prigonrieux ce sera plus facile pour eux d'aller sur le site de Saint Lizier que sur le site de Picquecailloux. Donc, là-

dessus c'est un argument qui ne tient pas. Mais encore une fois, c'est un argument, Monsieur Gipoulou excusez-moi, mais un argument d'un autre temps. Là aussi il y a eu un arrêt sur image.

M. Gipoulou : Excusez-moi, il y a 45 ans j'étais tout juste né.

M. le Président : Non, je continue. Ecoutez, s'il vous plaît. Je continue. Le débat là-dessus sur l'équipement, tout ça, viendra, viendra et puis évoluera. Mais ce qui est important aujourd'hui c'est de retenir le lieu, nous avons cette possibilité-là, proche de la Dordogne, avec un certain nombre de possibilités en termes d'activités touristiques vu que la rivière Dordogne est aussi un élément structurant au niveau du tourisme qui ne demande qu'à se développer et en ce sens c'est un atout. Une Rocade, la Véloroute, Voie Verte, bon tout ça ça a été indiqué, vous le savez, nous l'avons déjà dit mais bon. Je comprends, il faut peut-être la pédagogie du rabâchage mais bon, c'est ainsi. Et ce terrain qui appartient au Conseil Général et c'est ce qu'on vous propose donc dans cette délibération, à partir d'une discussion que nous avons eue avec le Conseil Général, et bien pourra être financé sur 3 exercices. C'est donc l'accord que nous avons eu avec le Département.

Ensuite, sur le dimensionnement, vous le savez, il faut un bassin pour pouvoir apprendre la natation, il faut un bassin pour faire de la compétition. Vous savez aussi bien que moi, puisque vous y êtes assez régulièrement sur le site, en quoi les demandes en termes de pratiques aquatiques et de bien-être sont importantes et on a du mal à satisfaire la demande. Et puis, on sait bien qu'il y a une évolution inévitable sur ces demandes-là. Donc essayons d'avoir un équipement qui corresponde, bien évidemment à l'échelle de ce territoire, aux besoins et de pouvoir aussi être un élément d'attractivité pour les touristes.

La forme juridique et financière, nous l'aborderons, nous y travaillons, nous avons pris l'attache d'un cabinet conseil sur cette affaire donc bien sûr différentes possibilités, soit en maîtrise d'ouvrage, ça peut être une possibilité, une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ça peut être aussi une DSP, ça peut être aussi un BEA, Bail Emphytéotique Administratif, et peut-être encore une autre solution. Tout ceci nécessite que ce soit étudié, travaillé. Moi je vous le dis tranquillement. Maintenant, ça ne vous plaît pas, ça ne vous plaît pas, et puis s'il ne faut pas faire de piscine, on ne fera pas de piscine !

M. Gipoulou : Vous n'avez pas dû écouter ce que j'ai dit.

M. le Président : Je vous le dis, je vous le dis, je vous dis ce qu'il en est.

M. Gipoulou : J'ai dit plusieurs fois que j'étais favorable à la construction d'une piscine et que ça nous semblait la priorité, le parc aquatique.

M. le Président : Bien sûr, vous savez combien coûterait la piscine à l'identique ?

M. Gipoulou : Oui, oui

M. le Président : A l'identique.

M. Gipoulou : Je sais combien elle coûterait oui.

M. le Président : Combien ?

M. Gipoulou : Moins de 9 millions d'euros.

M. le Président : Non Monsieur.

M. Gipoulou : Non mais vous aurez tous les arguments,

M. le Président : Non Monsieur.

M. Gipoulou : Vous n'aurez pas un consensus, vous ne l'avez pas au sein de votre propre Conseil Communautaire ni dans votre bureau. Ce que je constate moi c'est qu'à la commission Sport, de mémoire, il n'y avait pas un maire d'une commune, pas un seul maire, si si un seul maire, que vous-même au sein de votre bureau vous n'avez pas convaincu tout le monde. Que le petit maire d'une petite commune que

j'étais ne l'aurait pas été non plus et je ne crois pas que vous convaincrez un grand nombre autour de cette table et que vous pourrez comparer un projet de 18 millions d'euros avec un stade d'athlétisme qu'on attend depuis 30 ans à 2,5 millions d'euros, je crois qu'il faut quand même faire la part des choses. On est sur 10 milliards d'anciens francs, là vous nous parlez du ludique et de choses adaptées, d'être visionnaire, vous ne m'aurez pas convaincu Monsieur le Président. Et on est ce soir à l'achat du terrain. J'espère que nous participerons au débat pour connaître le vrai budget de ce projet et l'utilité de ce projet et surtout que...

M. le Président : Mais il viendra !

M. Gipoulou : ... que les élus y seront aussi, voilà.

M. le Président : Monsieur Gipoulou, ce que je suis en train de vous expliquer c'est que cela viendra. Ne faites pas encore, là aussi, un procès sur quelque chose dont vous n'avez pas le dimensionnement exact, dont vous n'avez pas le chiffrage exact et dont vous n'avez pas le montage financier et juridique. Bon, que vous vous y opposiez dites-le, très bien, mais je vous dis dans un deuxième temps, on y viendra. Mais en attendant, moi je vous propose de faire l'acquisition du terrain.

M. Gipoulou : Ce n'est pas une pièce de théâtre.

M. le Président : Monsieur Garrigue.

M. Garrigue : Oui, Monsieur Rousseau, vous nous dites quand on a créé la première piscine, il y a 40 ans, la piscine de Picquecailloux, il y avait des gens qui s'inquiétaient du montant de l'opération. Je vous fais simplement observer une chose c'est que à l'époque où on a créé la piscine de Picquecailloux le taux de croissance dans notre pays était de l'ordre de 5 ou 6 % par an et que les investissements on les finançait relativement facilement à cette époque-là et que l'argent public, surtout pour la réalisation de piscines, arrivait très facilement. Aujourd'hui, on est avec un taux de croissance de zéro et avec un Etat qui est incapable d'aider le moindre financement. C'est quand même ça déjà la première différence. Alors, je vous dis très franchement, ce n'est pas la question du site, parce que la question du site après tout moi je suis d'accord, à partir du moment où un équipement est intercommunal il peut être sur n'importe laquelle des communes de l'intercommunalité. Là, là-dessus je suis d'accord sur cette vision. Sauf que, je fais quand même une toute petite remarque, vous nous dites là vous avez implanté le stade d'athlétisme là où on voulait planter au départ le centre aqualudique, je vous fais simplement remarquer une chose c'est que vous aviez vous-même voté deux délibérations, une pour le centre aqualudique et une, enfin pas pour le centre aqualudique mais déjà vous aviez voté pour le stade d'athlétisme et vous le placiez précisément à l'endroit où nous, nous avons décidé de le placer. Alors ne venez pas nous dire maintenant que c'est nous qui vous avons retiré le site auquel vous pensiez parce que, bon ça c'est pour la petite histoire. Mais si ce soir,

M. le Président : On se croirait dans la cour de récréation !

M. Garrigue : Attendez, je finis, si ce soir nous nous opposerons et nous voterons contre cette délibération c'est pour 3 raisons. La première c'est que nous avons une première inquiétude, c'est le devenir de la piscine de Picquecailloux. Parce que la piscine de Picquecailloux, elle est aujourd'hui au point de rupture, elle pose d'énormes problèmes en termes de fonctionnement, tous les utilisateurs se plaignent, tous les usagers. Moi j'ai constamment des personnes qui viennent me parler du mauvais état sanitaire, du mauvais fonctionnement de la piscine de Picquecailloux et la première question qu'on peut se poser c'est est-ce que l'urgence ce n'est pas de reconstruire rapidement une piscine ? Parce que c'est là qu'est le véritable besoin. Et la question qu'on peut vous poser c'est dans quel délai, si vous

faites un centre aqualudique, dans quel délai vous aurez réalisé ce centre aqualudique ? C'est-à-dire pendant combien d'années encore on devra continuer à essayer de faire fonctionner une piscine qui est au point de rupture d'ores et déjà. Ça c'est la première inquiétude.

La deuxième inquiétude, Alain Gipoulou l'a très justement évoquée, c'est le poids financier de cette opération et son caractère très aléatoire en ce qui concerne les charges de fonctionnement puisqu'il n'y a pas à l'heure actuelle un seul centre aqualudique de ce type qui fonctionne sans être à peu près avec 1 million de déficit par an.

Et j'ajoute un troisième élément, c'est le flou extraordinaire qui entoure ce projet parce que vous ne pouvez nous dire ni quel est le montant exact, ni sur quelles années cette opération sera financée et réalisée, et vous ne pouvez pas nous dire non plus dans quel cadre juridique. Vous nous parlez aussi bien de bail emphytéotique, que de DSP ou de maîtrise d'ouvrage, alors quand un projet est à ce point flou et aussi peu défini, je ne vois pas comment on peut ce soir prendre une délibération même s'il s'agit de l'acquisition du terrain mais ça paraît quand même pour le moins insensé.

M. le Président : J'ai l'impression de me retrouver véritablement dans une cour de récréation. Je pensais quand même que vous auriez pu prendre un petit peu plus de hauteur Monsieur Garrigue sur un truc comme ça. C'est ahurissant ! Mais ahurissant ! Vous allez chercher des trucs, mais on se demande, mais je n'arrive pas à comprendre, des histoires, oui vous aviez prévu le stade d'athlétisme là, ce n'est pas bien, vous pensiez le faire là, etc. C'est de la chamaillerie, mais ça veut dire quoi ça ? Mais ça ne veut rien dire. Absolument rien ! On ne peut pas, je ne vais pas vous amener aujourd'hui alors que c'est en réflexion, je vous dis que la réflexion est menée. Je ne peux pas vous dire le coût exact, on peut vous donner un ordre d'idée, vous l'avez, on ne peut pas vous dire effectivement le montage financier et juridique parce qu'on y travaille. Donc il faudrait, bon il ne faut pas en parler tant qu'on n'y est pas arrivé, donc il ne faudrait pas que les commissions travaillent, il ne faudrait pas que ceci, il ne faudrait pas que cela, il ne faudrait pas qu'on amène un débat. Bon ok. Il ne faut pas en parler tant que vous ne savez pas si c'est fin 2018 ou avant 2018, etc. Et combien de temps va durer la construction, si c'est 2 ans, 16 mois, etc. Et vous êtes là pour dire « il faut du débat » mais lorsqu'on amène les éléments au débat sans avoir tranché, ça ne va plus. Vous dites une chose, vous avez cette particularité-là de dire une chose et dans la seconde qui suit son contraire, vous le prouvez une nouvelle fois. La piscine, bien sûr qu'elle est dans un état de vétusté, un grand état de vétusté. Là aussi, je peux vous renvoyer la balle, qu'avez-vous donc tant attendu lorsque vous y étiez pour la remettre en état alors qu'elle était déjà dans un état de défection totale, totale ! Et vous avez le toupet de dire aujourd'hui « oh l'état sanitaire... », non mais écoutez, quand même, quand même ! Donc là aussi, un peu de retenue, s'il vous plaît.

Donc cette piscine, aujourd'hui si on reconstruit cette piscine ça prendra autant de temps si on reconstruit la piscine à l'identique, ça prendra autant de temps qu'une piscine sur un autre lieu et un équipement d'une autre dimension. Je peux vous le dire, il y a un certain nombre de contraintes urbanistiques à lever sur le site dans lequel vous proposez, sur le site de Picquecailloux, qui prendront du temps et qui retarderont la construction de cet équipement. Donc je vous dis, nous avons un certain nombre d'éléments techniques, je vous les nomme, je vous le dis, bien sûr vous ne voulez pas les entendre, vous dites il faut aller vite, il faut prendre la

décision, combien de temps, combien de ceci. Non, on est pragmatique, on prend le temps et les étapes de la réflexion nous les avançons et nous vous en faisons part.

M. Gipoulou : Monsieur le Président, le 14 octobre, il y a 3 mois et demi vous nous avez présenté un projet sur powerpoint à cette commission Sport, un projet premium à 13 500 000 euros, aujourd'hui il est à 18 millions d'euros. Vous nous dites on va vous envoyer les documents et le powerpoint, on l'attend toujours. Est-ce qu'il y a un souci de transparence sur ce dossier-là ? Je crois, réellement.

M. Delmares : Je vais juste prendre deux secondes pour essayer de vous répondre. Vous avez soulevé des inquiétudes que nous partageons. On ne va pas refaire la piscine sans se préoccuper du délai des travaux pour la refaire. Que faisons-nous, que proposons-nous aux enfants et aux clubs sportifs ? Première interrogation. C'est une des raisons, peut-être la première qui a guidé notre choix sur l'idée de délocaliser le projet de réfection de ce bassin pédagogique. Première raison.

Deuxième raison, ce PLR, dont nous avons souvent parlé, fixe des objectifs touristiques, économiques. Et le projet du bassin aqualudique fait partie de ces projets économiques et de ces projets touristiques. Nous voulons créer une attractivité touristique sur notre territoire. Donc, refaire une piscine à Picquecailloux ne répond pas à ces deux premières raisons.

Troisième sujet, le choix du foncier. Pourquoi aujourd'hui présentons-nous au Conseil Communautaire l'idée d'acquérir ce foncier sur la zone de Saint Lizier ? C'est un terrain convoité, qui nous semble idéalement placé, qui est à un prix raisonnable. Et si d'aventure demain, et je l'ai dit tout à l'heure, le calibrage du projet, son financement fera l'objet de principes des vases communicants et du pacte financier. Evidemment que rien n'est tranché. Nous sommes en train de capitaliser les différentes variantes et options sur l'offre touristique que l'on veut et que l'on pense pouvoir partager. Je suis heureux que vous soyez inquiet des délais Monsieur Garrigue mais il faut qu'on pousse tous dans le même sens si on veut les réduire ces délais. Il faut qu'on pousse tous derrière ce projet. Il faut faire une piscine, un parc aqualudique, nous l'avons décidé, on ne va pas revenir sans arrêt, on ne va pas revenir sans arrêt sur des décisions républicaines qui ont été prises lors du précédent mandat ! On va tourner au rond à un moment ! Alors évidemment qu'il faudra choisir ce calibrage, il faudra choisir son montant financier. Mais nous devons avancer maintenant parce que sinon qu'est-ce qui va se passer ? La piscine sera en carafe et on sera en train de se regarder pour savoir ce qu'on va faire ! Non maintenant il faut avancer, il faut avancer prudemment, raisonnablement mais tous ensemble. C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. Gipoulou : Merci Monsieur Delmares.

M. le Président : Bien, sur ce dossier.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite se porter acquéreur d'un terrain au lieu-dit « Saint Lizier » Avenue de la Roque (D660), sur la commune de Creysse et appartenant au Conseil Général de la Dordogne.

Il s'agit d'un terrain à bâtir, cadastré section AS n°90p pour une surface arpentée de 30 009 m², en vue de la construction du parc aqualudique, moyennant la somme de 690 207 € TTC soit 20€ /m² HT, conformément à l'avis du Service du Domaine en date du 6 janvier 2015.

Le versement du prix interviendra en trois fois selon les modalités suivantes :

- Versement d'un tiers du prix, soit 230 069 €, à la signature de l'acte administratif ;
- Versement d'un tiers du prix, soit 230 069 €, douze mois après la signature de l'acte administratif ;
- Versement du solde, soit 230 069 €, vingt-quatre mois après la signature de l'acte administratif.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte administratif correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 42 voix pour, 15 contre et 2 abstentions.

M. le Président : Nous passons au dossier suivant, règlement d'intervention santé, modification, Monsieur Papatanasios.

Règlement d'intervention santé – Modification
--

D 2015 – 011

RAPPORTEUR : Francis PAPATANASIOS

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Papatanasios : Oui merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Pour compléter ce règlement d'intervention qui avait été adopté le 26 février 2014, ce règlement donc précise un point supplémentaire aux deux articles précédents contenus dans ce règlement. La CAB peut apporter des aides au logement et frais de déplacement aux étudiants, futurs professionnels de santé qui effectuent leur stage auprès des médecins agréés maîtres de stage installés sur son territoire. Et l'article 2, les bénéficiaires, les étudiants et internes en médecine qui réalisent leur stage auprès de médecins libéraux de la Communauté d'Agglomération. Donc il est proposé d'élargir cette aide aux étudiants et internes en médecine réalisant leur stage auprès de médecins salariés du Conseil Général, de la protection maternelle et infantile, parce qu'effectivement sur la PMI il n'y a plus de médecins et donc ça peut éventuellement faciliter le recrutement. Donc aide au logement et aide au transport. Donc, les membres du Conseil Communautaire sont invités à apporter les modifications et à voter sur ce règlement et ces modifications du règlement intérieur d'intervention de santé. Merci

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame Blanc.

Mme Blanc : Oui, une question plutôt qu'une intervention. Combien d'étudiants et internes en médecine ont bénéficié de cette aide en 2014 ?

M. Papatanasios : Alors nous avons eu une demande qui s'est désistée, pour 2014 nous n'avons pas eu de demande concernant ces aides tant pour le logement que pour le transport.

Mme Blanc : Et pourtant 8 à 10 internes sont accueillis chaque année sur la CAB.

M. Papatanasios : Ecoutez, les médecins qui accueillent ces internes peuvent, enfin les étudiants qui sont en stage auprès de ces médecins peuvent demander effectivement cette aide, soit l'aide au transport soit l'aide au logement.

Mme Blanc : A la lecture du règlement d'intervention en matière de santé, une question me venait à l'esprit, la CAB assure la coordination de santé sur l'ensemble de son territoire et à ma connaissance je n'ai pas le nom du coordonnateur.

M. Papatanasios : Et bien écoutez, on assure au travers du Contrat Local de Santé, qui comporte 4 annexes dont l'annexe 2 en matière de désertification médicale et d'aides qu'on peut apporter en la matière, notamment aux médecins généralistes. Je suis à la disposition, effectivement en tant que vice-président chargé du volet santé et médico-social, de tous ceux qui veulent susciter ou demander des informations et le service aujourd'hui, le pôle qui est dirigé par Madame Katy Chabaud peut vous apporter des précisions concernant notamment le Contrat Local de Santé et toutes les annexes qui le composent.

Mme Blanc : Merci.

M. le Président : Bien, sur ce dossier qui vote contre ? S'abstient ? Adopté. Merci beaucoup.

DELIBERATION ET VOTE

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, un règlement d'intervention en matière de santé a été adopté par délibération n°2014-049 du 26 février 2014.

Ce règlement d'intervention prévoit :

- article 1 : La Cab peut apporter des aides au logement et frais de déplacement pour les étudiants futurs professionnels de santé qui effectuent leur stage auprès des médecins agréés maîtres de stage installés sur son territoire.
- article 2 : Bénéficiaires : les étudiants et internes en médecine qui réalisent leur stage auprès d'un médecin libéral de la CAB.

Il est proposé d'élargir cette aide aux étudiants et internes en médecine réalisant leur stage auprès de médecins salariés du Conseil Général de la Protection Maternelle Infantile.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter ces modifications du nouveau règlement d'intervention santé.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Règlement intérieur de la ludothèque, il y a une modification, Madame Parsat.

Règlement intérieur de la Ludothèque – Modification

D 2015 – 012

RAPPORTEUR : Joëlle PARSAT

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Parsat : Bonsoir. La ludothèque s'est dotée récemment d'un nouveau règlement intérieur qui modifie en profondeur ses conditions d'accessibilité. La mise en pratique a révélé la nécessité de modifier légèrement les horaires d'ouverture. Ainsi, il est proposé d'ouvrir la ludothèque le mardi de 14 à 18 heures au lieu de 14 à 16 heures, le mercredi de 14 à 18 heures au lieu de 14h30 à 18 heures, le jeudi de 14 heures à 18 heures au lieu de 14h30 à 18 heures, soit 3 heures d'ouverture supplémentaires.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter ces nouveaux horaires d'ouverture.

M. le Président : Bien. Monsieur Zapéra, pardon.

M. Zapéra : Oui merci. Est-ce que cette modification des horaires d'ouverture au public a entraîné une modification des horaires des agents, et si oui est-ce qu'ils ont été consultés et est-ce qu'ils ont donné leur accord ? Et dernière question pour vous Monsieur le Président, quand est-ce qu'on mettra en place la Commission Technique Paritaire, la CTP ?

Mme Parsat : Alors moi pour répondre, donc le temps supérieur ouvert au public a été pris sur le temps où le personnel était déjà, enfin travaillait pendant les horaires de fermeture et ça a été fait en concertation avec les agents. Donc c'est une répartition différente des horaires de travail. Pardon ?

M. Zapéra : Et la CTP ?

M. le Président : On va le mettre en place. Il y a eu des représentants élus, il n'y a pas de problème, tout va suivre la voie normale.

Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

DELIBERATION ET VOTE

La Ludothèque s'est dotée récemment d'un nouveau règlement intérieur qui modifie en profondeur ses conditions d'accessibilité.

La mise en pratique a révélé la nécessité de modifier légèrement les horaires d'ouverture.

Ainsi, il est proposé d'ouvrir la ludothèque :

- le mardi de 14h00 à 18h00 au lieu de 14h00 à 16h00 ;
- le mercredi de 14h00 à 18h00 au lieu de 14h30 à 18h00 ;
- le jeudi de 14h00 à 18h00 au lieu de 14h30 à 18h00.

Soit 3 heures d'ouvertures supplémentaires.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter ces nouveaux horaires d'ouverture.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Madame Parsat poursuit, convention entre la Communauté d'Agglo et la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Convention entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et Bibliothèque Départementale de Prêt

D 2015 – 013

RAPPORTEUR : Joëlle PARSAT

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Parsat : Afin de favoriser sur l'ensemble du territoire départemental une offre documentaire de qualité, de promouvoir la lecture et de contribuer aux loisirs, à la culture, à la formation continue, à l'information et à la documentation de tous, le département de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise déclarent adhérer à une nouvelle organisation territoriale de la lecture publique. Il est ainsi proposé une convention qui définit la collaboration entre l'échelon intercommunal et l'échelon départemental.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter la convention de partenariat.

M. le Président : Merci. Sur ce dossier, interventions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DELIBERATION ET VOTE

Afin de favoriser sur l'ensemble du territoire départemental une offre documentaire de qualité, de promouvoir la lecture et de contribuer aux loisirs, à la culture, à la formation continue, à l'information et à la documentation de tous, le Département de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise déclarent adhérer à une nouvelle organisation territoriale de la lecture publique.

Il est ainsi proposé une convention qui définit la collaboration entre l'échelon intercommunal et l'échelon départemental.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter la convention de partenariat.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. le Président : Il restait des décisions pour information, est-ce que sur ce dossier il y a des questions ?

PRESENTATION ET INTERVENTIONS :

DECISIONS PRESENTEES POUR INFORMATION :

Décisions prises par délégation du conseil en application de l'article L 52-11-10 du code général des collectivités territoriales.

L 2014 – 043 : Conclusion d'un marché avec les entreprises EUROVIA et ABTP BIARD pour l'aménagement de la zone ANS à Bergerac pour un montant de 508 056,46 € H.T (tranche conditionnelle).

L 2014 – 075 : Modification de la régie de recettes pour la piscine intercommunale de Picquecailloux.

L 2014 – 077 : Conclusion d'un marché pour la souscription des contrats d'assurance de la CAB :

- ✓ lot n°1 « Risques automobiles » pour un montant annuel de 47 800 € TTC (tarification¹) avec CIGAC/GROUPAMA
- ✓ lot n°2 « Navigation » pour un montant annuel de 580 € TTC avec CIGAC/GROUPAMA
- ✓ lot n°3 « Dommages aux biens » pour un montant annuel de 37 698,48 € T.T.C avec BRETEUIL ASSURANCES/MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
- ✓ lot n°4 « Risques de responsabilités » pour un montant annuel de 12 711,97 € TTC avec la SMACL
- ✓ lot n°5 « Protection Juridique de la CAB et protection fonctionnelle des agents et des élus » pour un montant annuel de 2 889,12 € T.T.C avec BRETEUIL ASSURANCES/MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
- ✓ lot n°6 « Risques statutaires » pour un montant annuel de 75 830 € T.T.C (solution de base) avec SOFCAP/CNP ASSURANCES

L 2014 – 078 : Dans le cadre des transferts de compétence opérés en 2013, transfert d'un prêt de 62 000 € souscrit par la commune du Fleix et d'un prêt de 31 000 € souscrit par la commune de Saint-Pierre-d'Eyraud auprès de la Caisse d'Epargne Atlantique Nord pour le financement des opérations d'investissement pour des travaux de voirie.

L 2014 – 082 : Dans le cadre des transferts de compétence opérés en 2013, transfert de deux prêts de 23 000 € et 73 000 € souscrits par la commune du Fleix et d'un prêt de 30 000 € souscrit par la commune de SAINT-PIERRE-D'EYRAUD auprès du Crédit Agricole Charente Périgord pour le financement des opérations d'investissement pour des travaux de voirie.

L 2014 – 079 : Conclusion entre la CAB et la société de Distribution de Vins et de Produits Dérivés d'un avenant n°2 à une sous-convention d'occupation précaire du domaine privé de l'Etat (l'Escat) qui porte sur le bâtiment n°19 pour un loyer annuel de 12 000 €.

L 2014 – 080 : Conclusion entre la CAB et la société les Fils d'Armand Depenne (conserverie de Bergerac) d'un avenant n°2 à une sous-convention d'occupation précaire du domaine privé de l'Etat (l'Escat) qui porte sur les locaux n°3, 5, 8, 9, 10,20, 39, 40, 41, 58 et sur le local d'accueil situé au rez-de-Chaussée et en dehors de l'enceinte pour un loyer annuel de 50 000 €.

L 2014 – 083 : Conclusion entre la CAB et l'Etat d'un avenant n°2 à une convention d'occupation précaire du domaine privé de l'Etat qui porte sur la totalité du site de l'Escat cadastré section CH n°256 et EX n°316.

M. le Président : Oui, Monsieur Berçaits.

M. Berçaits : Oui Monsieur le Président, une question. J'ai remarqué qu'il a été passé disons une commande donc pour la zone ANS de Bergerac, donc pour une tranche conditionnelle de travaux. J'aurais aimé savoir où est-ce que ça en était concernant l'usine BIO INOX.

M. le Président : Oui, on va vous répondre. Je donne la parole au vice-président en charge de l'économie.

M. Delmares : Sur l'usine BIO INOX, c'est un sujet qui est assez ancien puisque ça fait maintenant 6 ans que ce dossier... Le dernier épisode s'est déroulé à la Communauté d'Agglomération puisque nous avons re-sollicité une réunion de concertation avec les différents acteurs bancaires puisque le point d'achoppement majeur c'était justement la finalisation du pool bancaire puisque l'idée c'était de pouvoir mutualiser et partager les risques sur le financement de cette opération pour un appel d'un montant de 3 millions d'euros à peu près. Et donc le pool bancaire souhaitait que ces risques soient partagés entre 3 entités bancaires.

Pour faire court, la première idée était de partager ces risques entre la banque Tarneaud qui est la banque historique du groupe, enfin de la société BIO INOX localement, et la Société Générale avec qui BIO INOX travaille aussi, et la Banque Populaire d'Investissement, la BPI. Au premier stade de discussion, il manquait une troisième banque puisque les banques souhaitaient avoir un troisième partenaire. Nous avons trouvé un troisième partenaire mais au dernier épisode c'est la BPI qui s'est désengagée. Donc aujourd'hui nous en sommes là, nous avons sollicité le soutien du Préfet pour intervenir auprès de la BPI, puisque maintenant il nous manque la caution bancaire pour que ces 3 organismes bancaires puissent financer cette opération.

Nous allons programmer une réunion avec le Conseil Général et la Région dans les semaines qui viennent pour voir s'il n'y a pas une autre possibilité de financement de cette opération avec une suggestion d'envisager une opération de crédit-bail pour porter directement l'opération parce qu'il faut qu'on en sorte. 58 emplois sont concernés, avec un carnet de commandes bien rempli et des perspectives de création. Juste pour quand même situer la difficulté du projet qui est très paradoxale, c'est qu'aujourd'hui l'entreprise paye un loyer qui est supérieur à ce qu'elle paierait dans son business plan si l'investissement se réalisait. Donc on marche sur la tête.

Mais voilà c'est un des exemples qui illustre bien la difficulté de concrétiser ces opérations.

M. le Président : Bien, écoutez Mesdames Messieurs, oui Monsieur Papatanasios ?

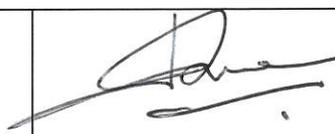
M. Papatanasios : Je voudrais juste ajouter là que le 15 février, c'est à titre informatif, mais le portail internet du Contrat Local de Santé est en ligne, on avait été piraté mais il est consultable sur le site de la CAB. Et là vous pourrez y trouver effectivement toutes les actions qui sont menées vers la population au travers de ce Contrat Local de Santé. Je vous remercie.

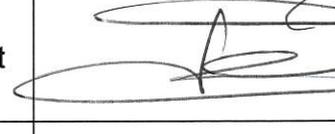
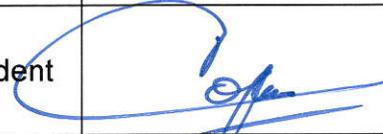
M. le Président : Merci. Bien, écoutez, je vous remercie de votre participation et je lève la séance et je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil Communautaire, le mois prochain. Merci.

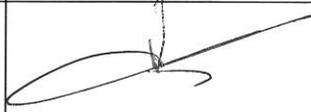
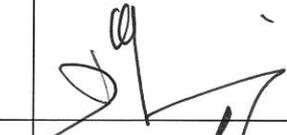
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20H00.

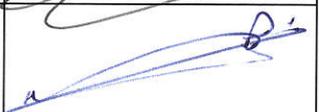
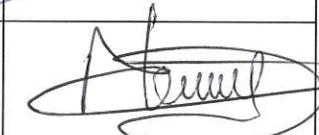
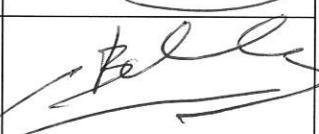
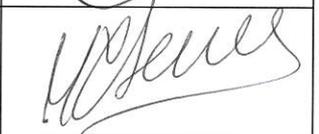
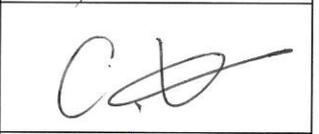
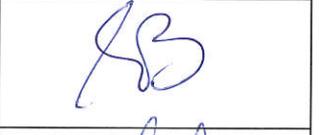
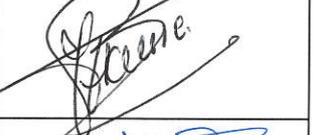
ORDRE DU JOUR DELIBERE :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2014
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Débat d'orientations budgétaires 2015
2	Personnel communautaire - Régime indemnitaire – Modification
3	Coût du personnel mutualisé – Arrêté des comptes 2014 avec la Ville de Bergerac
4	Demande d'avance sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac sud Dordogne
5	Désignation de représentants au Pays du Grand Bergeracois – Modification
6	Rapport d'activités du SYCOTEB
7	Attribution d'un fonds de concours en faveur de la commune de Queyssac
8	Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Dordogne portant sur l'aide au fonctionnement de l'aire d'accueil « Les Gilets » à Bergerac
9	Vente de terrain – Développement de la société Proflora – ZAE les Sardines
10	Acquisition d'un terrain – ZAE Saint Lizier – Creysse
11	Règlement d'intervention santé - Modification
12	Règlement intérieur de la Ludothèque - Modification
13	Convention entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et Bibliothèque Départementale de Prêt
	Décisions pour information

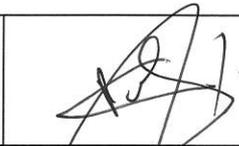
ROUSSEAU	Dominique	Président	
----------	-----------	-----------	---

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
DELMARES	Frédéric	1 ^{er} Vice-président	
ZACCARON	Armand	2 ^{ème} Vice-président	
DELTEIL	Pascal	3 ^{ème} Vice-président	
TRAPY	Nathalie	4 ^{ème} Vice-président	
JEANTE	Jean-François	5 ^{ème} Vice-président	
PAPATANASIOS	Francis	6 ^{ème} Vice-président	
CAPURON	Didier	7 ^{ème} Vice-président	
PORTOLAN	Jean-Claude	9 ^{ème} Vice-président	
PARSAT	Joëlle	10 ^{ème} Vice-président	
BOURNAZEL	Jean-Michel	11 ^{ème} Vice-président	
BASSI	Georges	12 ^{ème} Vice-président	

LABARTHE	Cécile	1 ^{er} membre du Bureau	
GOUZE	Didier	2 ^{ème} membre du Bureau	
BLONDIN	Francis	3 ^{ème} membre du Bureau	
SERRES	Marie-Claude	4 ^{ème} membre du Bureau	
CARPE	Claude	conseiller communautaire	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
DELTEIL	Francis	conseiller communautaire	
MONTEIL	Alain	conseiller communautaire	
FRAY	Roland	Remplace Daniel JOIRET	
BORDENAVE	Christian	conseiller communautaire	
GARRIGUE	Daniel	conseiller communautaire	
ROUAN	Laurence	conseillère communautaire	

SÉJOURNÉ	Michel	conseiller communautaire	
BRANDELY	Liliane	a donné procuration à Daniel GARRIGUE	
ROCHOIR	Jean-Paul	conseiller communautaire	
CHANUT	Alain	conseiller communautaire	
BERCAITS	Michel	conseiller communautaire	
VANDENABEELE	Jacqueline	conseillère communautaire	
FILET	Lionel	a donné procuration à Marie-Claude SERRES	
HABERT-LAGORCE	Chantal	conseillère communautaire	
BOUYSSOU	Evelyne	conseillère communautaire	
CÉRÉA	Alain	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BÉLUGUE	Joëlle	conseillère communautaire	
AYRÉ	Didier	conseiller communautaire	

LÉTURGIE	Marc	a donné procuration à Adib BENFEDDOUL	
FRITSCH	Christine	conseillère communautaire	
TOURENNE	Marie-Christine	a donné procuration à Pascal DELTEIL	
SOUVÊTRE	Yannick	conseiller communautaire	
MAMONT	Christophe	conseiller communautaire	
POTRON	Marie-Lise	conseillère communautaire	
PREVOST	Alain	a donné procuration à Jean-Pierre PEYREBRUNE	
ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	conseillère communautaire	
DUPUY	Olivier	conseiller communautaire	
GIPOULOU	Alain	conseiller communautaire	
ROBIN	Rhizlane	conseillère communautaire	
BOURDIN	Sébastien	conseiller communautaire	
BENFEDDOUL	Adib	conseiller communautaire	

RODRIGUEZ	Nelly	a donné procuration à Jonathan PRIOLEAUD	
BLANC	Gaëlle	conseillère communautaire	
VALETTE	Kathia	conseillère communautaire	
RAGOT	Delphine	conseillère communautaire	
CHADEAU	Cyrille	conseiller communautaire	
PRIOLEAUD	Jonathan	conseiller communautaire	
ZAPÈRA	Cédric	conseiller communautaire	
HELLE	Roseline	conseillère communautaire	

ÉJOURNÉ

lecom